



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 077-257701748-20240621-DCS2024_38-DE

RAPPORT ANNUEL DU SIRMOTOM

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



ANNÉE 2023

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier
et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

☎ 01 64 32 67 23 - Fax. 01 64 32 08 12 - @ sirmotom@wanadoo.fr



Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

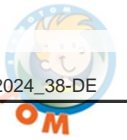
Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2022. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.



Le mot du président

Le SIRMOTOM assure le service de collecte des déchets pour les usagers des 39 communes adhérentes de son territoire. Au-delà des collectes des bacs en porte à porte, des colonnes d'apport volontaire et de la gestion des déchetteries, qui sont des services connus de tous, les missions du syndicat ne s'arrêtent pas là ! Elles comprennent également la planification et la mise en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, la gestion des bacs et colonnes d'apport volontaire ou encore la collecte des encombrants sur rendez-vous.

« Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas ! ». RÉDUIRE le volume de déchets, RÉUTILISER quand cela est possible et RECYCLER pour maximiser la valorisation de nos déchets en matière ou en énergie, c'est cela notre objectif ! ».



Yves JÉGO
Président du SIRMOTOM

L'année écoulée a permis de faire évoluer notre schéma de collecte, grâce à la simplification du tri et l'amélioration du dispositif de ramassage des encombrants mis en place sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2023. En effet, le passage à l'extension des consignes de tri a permis aux usagers de trier l'ensemble de leurs emballages et de leurs papiers dans les bacs ou bornes « jaunes » uniquement. Fini les bornes à papiers et les doutes pour savoir si l'emballage devait être trié ou non ! D'autre part, le dispositif « SOS encombrants », préalablement testé en 2022, a été généralisé pour offrir une palette de solutions adaptées pour l'évacuation des déchets encombrants ou occasionnels (accès aux déchetteries, service de covoiturage déchets et enlèvement sur rendez-vous). À cela s'ajoute l'ouverture d'une mini-déchetterie sur la partie nord du territoire, localisée à Montigny-Lencoup, qui permet de pallier aux difficultés des habitants de ce secteur du fait de l'évolution des conditions d'accès aux déchetteries voisines (auparavant rendu possible par voie de convention). Enfin, l'ouverture de la déchetterie temporaire à Montereau-Fault-Yonne, à quelques centaines de mètres seulement de l'ancienne déchetterie en travaux, assure la continuité de service aux usagers pendant la phase de travaux qui durera une année complète.

L'année 2024 consolide actuellement les améliorations réalisées et poursuit la transition engagée ces dernières années. L'objectif est de tendre vers un système dit « circulaire » afin de minimiser l'impact de nos déchets sur l'environnement. Élus et agents du SIRMOTOM travaillent en ce sens pour proposer aux habitants du territoire un service public adapté à leurs besoins et répondant aux défis actuels et à venir, tout en s'inscrivant dans les évolutions règlementaires et sociales. Le renforcement de la politique de gestion de proximité des biodéchets par compostage et lombricompostage, la finalisation des travaux de la déchetterie de Montereau avec un espace dédié au réemploi, l'ouverture d'un « Repar' Café » mensuel et d'une « ressourcerie ambulante » en partenariat avec la ressourcerie Rémonde, sont quelques-uns des chantiers actuellement engagés pour y parvenir.



Glossaire

ADEME	Agence de la transition écologique
ADMIN	Administratifs (pour les papiers)
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV	Apport volontaire
BEE WRAP	Tissu recouvert de cire d'abeille
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CS	Collecte Sélective
CVE ou UVE	Centre de Valorisation Energétique ou unité de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DD ou DDS	Déchets Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DSP	Délégation de Service Public
ELA	Emballages des Liquides Alimentaires
EMB	Emballages ménagers recyclables
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FUROSHIKI	Technique japonaise traditionnelle de pliage et de nouage du tissu
GC	Génie Civil
Hab.	Habitants
IAU	Institut d'Aménagement d'Urbanisme d'Île-de-France
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MFY	Montereau-fault-Yonne
MOE	Maitrise d'Œuvre
MP	Marché public
NC	Non Communiqué
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PAP	Porte-à-Porte
PAV	Points d'Apport Volontaire
PEHD	Polyéthylène haute densité
PET	Polyéthylène téréphtalate
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
RDV	Rendez-Vous
REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP	Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
SOVALEM	SOciété de VALorisation Energétique Montereilaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
TAWASHI	Eponge zéro déchet qu'on fabrique avec du tissu de récupération
TLC	Textile/Linge/Chaussures
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Aoutée
VRD	Voirie et Réseaux Divers



Sommaire

Avant Propos	1
Le mot du président	2
Glossaire	3
Sommaire	4
Les évènements marquants de 2023	5
Partie 1 – Les indicateurs techniques.....	6
Chapitre 1. Le territoire desservi	7
1.1 Le territoire desservi	7
1.2 Compétences.....	9
Chapitre 2. La prévention des déchets	10
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	10
2.2 Description des actions d'économie circulaire.....	11
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation.....	14
3.1 La précollecte	14
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	15
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	16
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	17
3.5 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) à la demande.....	18
3.6 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) en déchetterie.....	20
3.7 Evolution de l'organisation de la collecte	22
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan.....	23
Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation.....	26
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan	28
6.1 Capacité et tonnages traités.....	28
6.2 Refus de tri et performance	29
6.3 Résidus de traitement	30
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire.....	31
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	32
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM	32
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM.....	32
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance	34
9.1 La communication	34
9.2 Organisation	39
Partie 2 – Les indicateurs financiers.....	41
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .	42
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets...	42
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	43
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement	44
11.1 Dépenses de fonctionnement	45
11.2 Dépenses d'investissement.....	47
11.3 Recettes de fonctionnement.....	48
11.4 Recettes d'investissement.....	48
11.5 Comptabilité analytique	49



Les évènements marquants de 2023



Extension des consignes de tri (ECT)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évolué. Le geste de tri s'est simplifié et permet aux habitants du territoire de trier tous leurs emballages ménagers et leurs papiers en les déposant, à l'exception du verre, dans le « bac de tri jaune ». Fini le doute au moment de trier, si c'est un emballage ménager (pot de yaourt, carton, tube de dentifrice, film plastique...) ou un papier, c'est dans le bac ou la borne jaune ! Grâce à votre geste de tri, c'est 1928 tonnes d'emballages ménagers et de papiers qui ont ainsi été collectées soit une évolution de + 20% entre 2022 et 2023.

Déchetterie de Montigny-Lencoup.

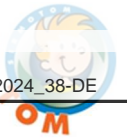
Suite à la fermeture de plusieurs déchetteries du SMETOM-GEEODE auxquels les habitants du nord de notre territoire pouvaient accéder dans le cadre d'une convention, le SIRMOTOM a mis en place un point de collecte de proximité afin d'offrir une solution pour l'évacuation des déchets des usagers. Ainsi, depuis le 7 juin 2023, une mini-déchetterie temporaire située sur la commune de Montigny-Lencoup permet de répondre aux besoins des habitants et de poursuivre le tri et la valorisation des déchets collectés.



« SOS encombrants »

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service SOS encombrants est généralisé sur l'ensemble du territoire du SIRMOTOM. Ainsi, les habitants du territoire ont plusieurs solutions pour évacuer leurs déchets encombrants.

- En déposant les déchets dans une des déchetteries du SIRMOTOM (carte gratuite à demander au SIRMOTOM en fournissant une pièce d'identité et un justificatif de domicile) ;
- En faisant appel au service de collecte sur rendez-vous (maximum 5 m³, jusqu'à 4 fois par an, participation aux frais progressive : 5 euros le premier rendez-vous puis 10, 15, 20 euros) ;
- En utilisant la plateforme de covoiturage de dépôt d'encombrants en déchetterie sirmotom.waster.fr.



Partie 1 – Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que trois déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne, Voulx et Montigny-Lencoup.

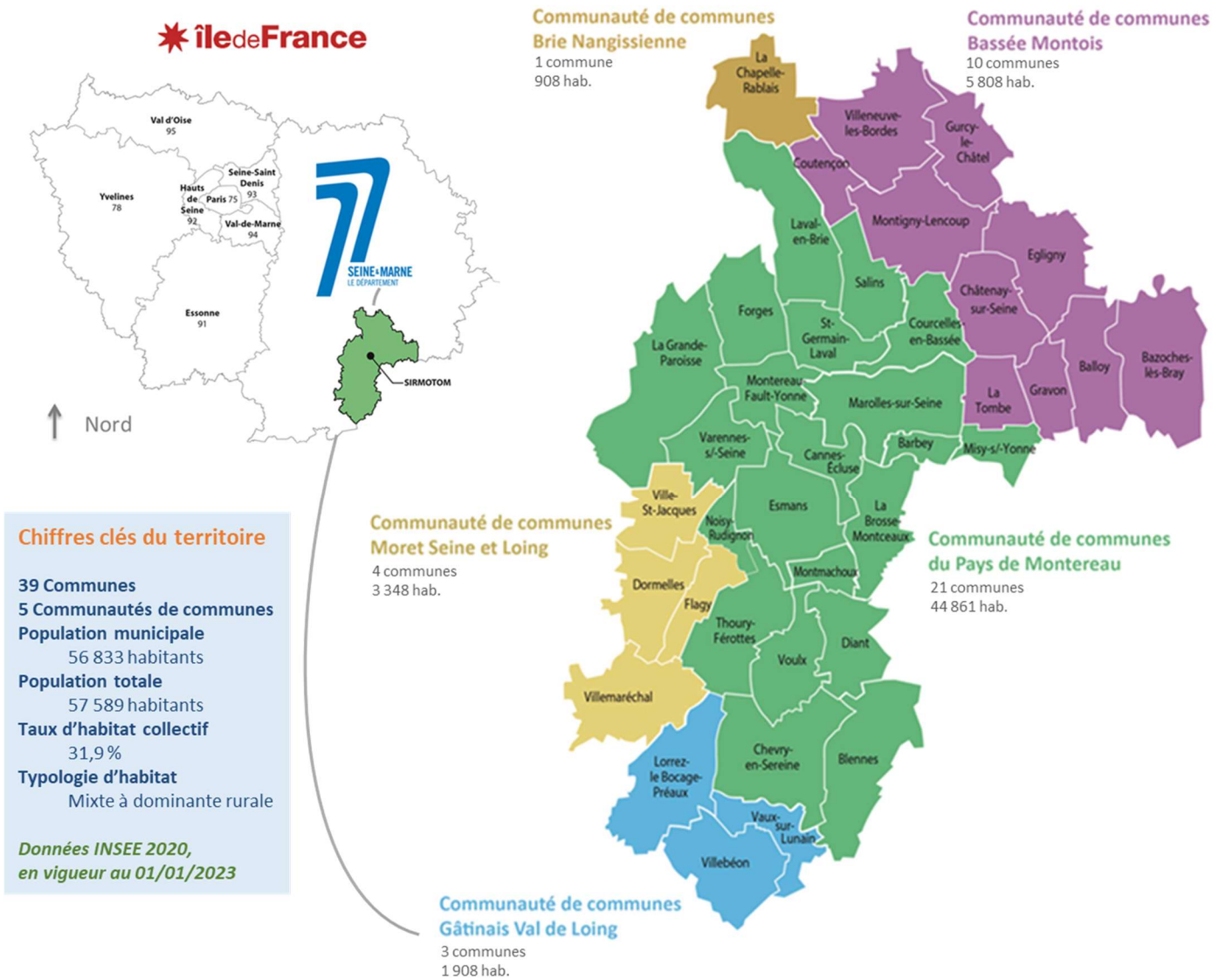


Chapitre 1. Le territoire desservi

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Île-de-France, dans le département de la Seine-et-Marne.



Le territoire du SIRMOTOM reste inchangé par rapport aux années précédentes et connaît une augmentation démographique relativement constante sur la dernière décennie (807 habitants supplémentaires entre 2022 et 2023 soit + 1,44%).



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un syndicat de traitement : le SYTRADEM (syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine-et-Marne). Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 144 933 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2020 données INSEE en vigueur au 01/01/2023) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. Le C.V.E (Centre de Valorisation Énergétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011.



L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Énergétique Montereulaise), une filiale de Véolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P). L'ensemble des autres activités sont déléguées par marchés de services (missions de transport (Ourry) et opérations de tri des emballages ménagers recyclables et papiers (Generis, site de Vaux-le Pénil).

1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

Le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Synthèse des déchets pris en charge par le service

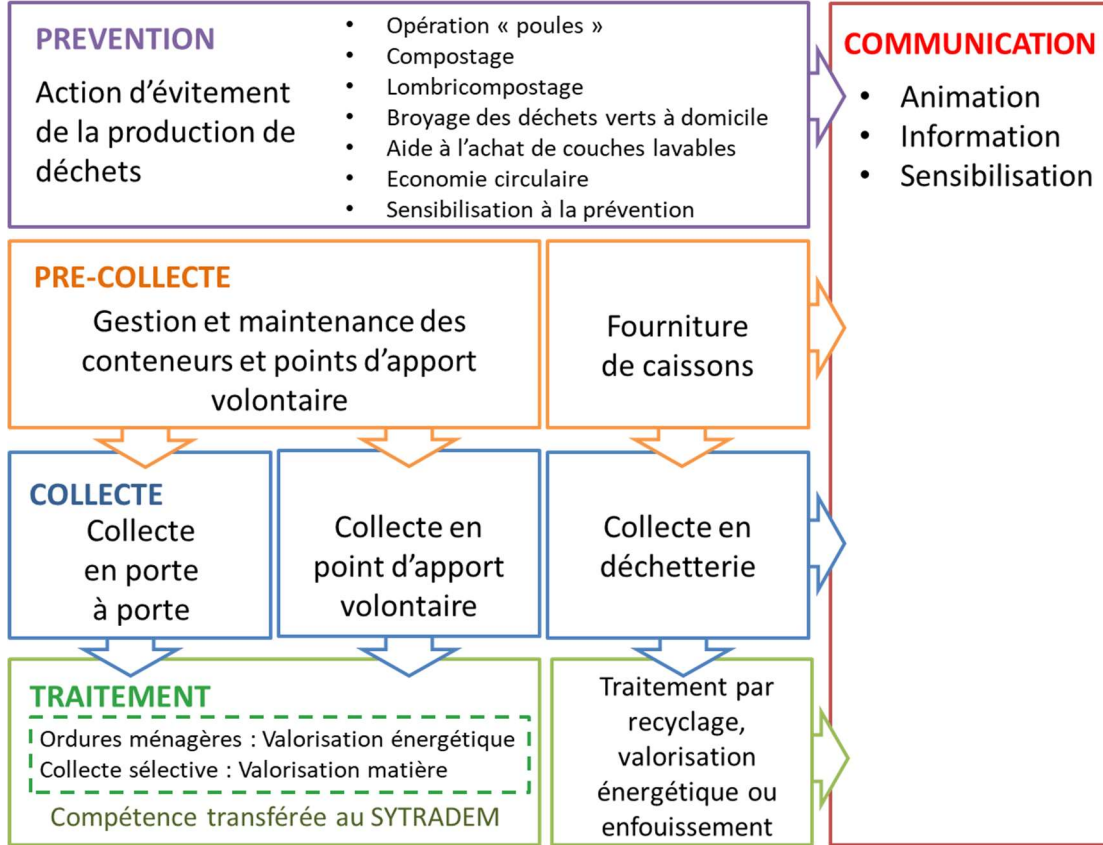
Déchets	Type de collecte
Ordures ménagères résiduelles, Emballages ménagers recyclables et papiers	PaP et AV
Verres, TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures), Sapins	AV
Encombrants	PaP sur RDV
Gravats, Déchets verts, Tout-venant incinérables et encombrants DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement), Plâtre valorisable et non valorisable, Ferrailles, Terre, Cartons, Pneus valorisables et non valorisables, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), Déchets dangereux, Huile de vidange, Piles, Huile végétale, Capsules Nespresso, Ampoules et néons, Batteries, Radiographies, Cartouches d'encre, Petites bouteilles de gaz, Extincteurs	Déchetterie

PaP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire



1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

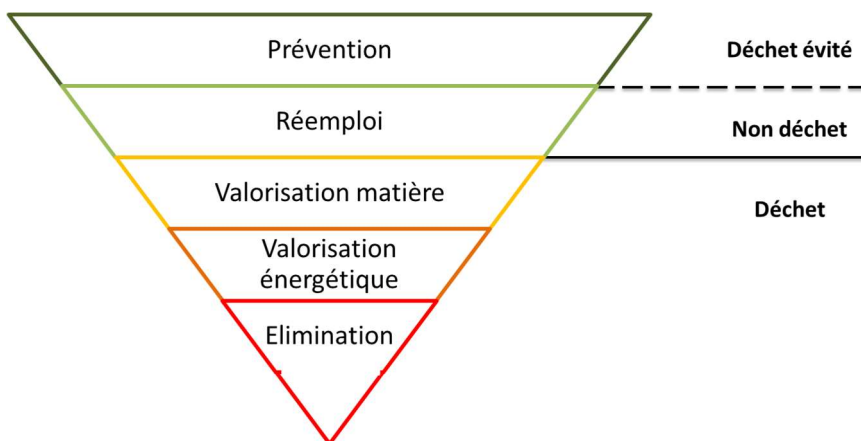
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Emballages ménagers et papiers	Encombrants sur RDV	Déchetteries
Collecte	SIRMOTOM				
Traitement	Compétence transférée au SYTRADEM				



Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l’on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu’est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d’éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d’éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n’est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d’évaluer l’impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l’absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l’indice de réduction de déchets par rapport à l’année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l’indice global de réduction de déchets est de 88,28 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l’exception des collectes de « sapins, TLC » qui n’existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	72,60 %	Emballages ménagers et papiers	132,46 %
Verres :	90,60 %	Déchetteries et encombrants (hors gravats) :	126,56 %

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2020 utilisées en 2023). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

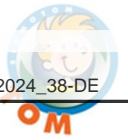


2.2 Description des actions d'économie circulaire

2.2.1 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté en date du 12 février 2021. L'objectif de ce programme est la planification des actions de prévention du SIRMOTOM en vue de l'atteinte de ses objectifs (eux-mêmes fixés à partir des objectifs des plans de niveaux supérieurs (régional, national) et des spécificités locales du territoire). Le tableau ci-après présente une synthèse des actions qui y figurent et le calendrier prévisionnel de réalisation.

N° Action	Nom de l'action	En cours	2022	2023	2024	2025	2026
Thème 1 Être éco-responsable							
1.1	Développer l'éco-exemplarité au SIRMOTOM						
1.2	Développer l'éco-exemplarité dans les administrations du territoire						
1.3	Soutenir l'organisation de manifestations éco-responsables						
Thème 2 Sensibiliser							
2.1	Sensibilisation et animation de la thématique prévention						
2.2	Défi famille « Zéro déchet »						
Thème 3 Utiliser les instruments économiques							
3.1	Veille sur les instruments économiques						
Thème 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire							
4.1	Lutte contre le gaspillage alimentaire						
4.2	Accompagnement des établissements scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Thème 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets							
5.1	Promotion du compostage individuel						
5.2	Promotion du lombricompostage						
5.3	Promotion du compostage partagé						
5.4	Promotion du broyage des déchets verts						
5.5	Promotion du jardinage au naturel						
5.6	Promotion des poules chez les particuliers						
Thème 6 Augmenter la durée de vie des produits							
6.1	Développement de la collecte des textiles						
6.2	Développement du don pour réemploi						
6.3	Développement de la collecte préservante en déchetterie						
6.4	Promotion de la réparation						
Thème 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable							
7.1	Promotion du "Stop Pub"						
7.2	Promotion de la consommation de l'eau du robinet						
7.3	Ateliers « Faire soi-même »						
7.4	Promotion de l'utilisation des emballages réutilisables chez les commerçants et les particuliers						
7.5	Promotion des couches lavables						
Thème 8 Réduire les déchets des entreprises							
8.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets des entreprises						
Thème 9 Réduire les déchets du BTP							
9.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets du BTP						
Thème 10 Réduire les déchets marins							
10.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets marins						



2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année, des foyers de son territoire, de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En 2023, le SIRMOTOM avait prévu la dotation de deux poules et un poulailler pour 30 foyers. En raison d'une épidémie de grippe aviaire, cette distribution sera réalisée en 2024. Une participation de 20 € est demandée à chaque foyer volontaire et une étude des conditions d'accueil des poules est réalisée (présence de terrain suffisant, etc).

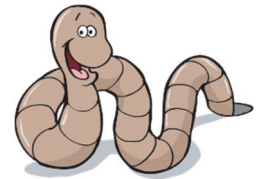


2.2.3 Compostage et lombricompostage

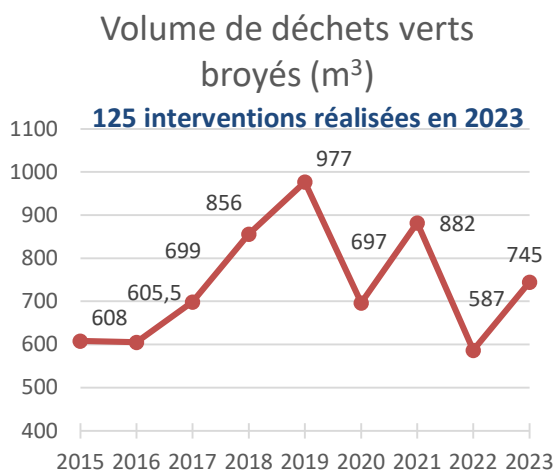


L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés gratuitement par le SIRMOTOM. En 2023, le nombre de composteurs distribués est de 464 (contre 254 en 2022, 354 en 2021, 253 en 2020, 239 en 2019, 419 en 2018 et 305 en 2017). Depuis 2007, 5 777 composteurs ont été livrés.

Le SIRMOTOM met également gratuitement à disposition des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...). En 2023, 2 lombricomposteurs ont été distribués. Au total, 119 lombricomposteurs ont été distribués depuis le début de l'opération en 2014.



2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile



Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Ce service est également ouvert aux petites communes sans matériel qui en font la demande et peuvent profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur le flux Facebook® du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques locaux ou nationaux. On y retrouve en 2023 des participations aux opérations telles que Montereau plage ou la Green Walk à Cannes-Ecluse, ainsi que les ateliers « faire soi-même » dans la galerie du centre commercial du Bréau à Varennes-sur-Seine. L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.

2.2.6 Textiles, linge de maison et Chaussures dit filière TLC

Cette année, les 58 bornes du territoire du prestataire « Le Relais » et les autres points de collecte de l'éco-organisme Refashion ont recueilli près de 205,80 tonnes de textiles, linge et chaussures. L'objectif est de valoriser la matière par de la réutilisation et du recyclage.



2.2.7 Promotion des couches lavables

L'opération initiée en 2018, consiste en un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants. Cette approche a pour objectif de lever le frein financier des parents « volontaires » afin de développer la thématique sur le territoire. L'utilisation de couches lavables représente un potentiel de réduction d'environ 254,5 kg/enfant/an.

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018, 29 soutiens financiers (dont 3 en 2023) pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets.

2.2.8 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s'est engagé pour la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objets, de la réparation, etc. Pour ce faire, des ateliers thématiques intitulés « ateliers faire soi-même » ont été créés en direction des habitants du territoire. Le format de ces rendez-vous permet de :

- Appréhender une thématique ;
- Découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- Apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- Echanger sur la prévention et les actions du syndicat.

En 2023, les 15 ateliers ont été planifiés sous divers nouveaux formats :

- Multi-stands lors d'opérations de sensibilisation (galeries marchandes d'hypermarché, stands lors d'évènements dans les communes ...) ;
- Intégrés dans les rendez-vous mensuels du défi « zéro déchets » ;



2.2.9 Défi-zéro déchets

Début 2022, un appel à candidats a permis de sélectionner 13 foyers volontaires. Le lancement de l'opération a eu lieu le 30 août 2022. Chaque mois pendant six mois, un atelier et des conseils ont ainsi été proposés aux participants. L'évolution de la production de déchets au sein des 6 foyers qui ont complétés le défi a révélé une diminution de 30 % du poids totale de déchet produits ce qui représente environ une réduction de 85 kg/an/habitant.





Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par différents prestataires. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes. Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés mais également l'étape de tri faite par l'usager, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même :

- Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne le tri fait par l'usager, les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetterie), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.
- La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

3.1 La précollecte

3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS). Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 750 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par le prestataire (SEPUR). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.

Volume, nombre de bacs et nombre d'interventions par type réalisées en 2022 et 2023.

Types d'intervention	2022		2023	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
Volume total du parc en litres	7 552 030	4 430 420	7 860 660	4 737 400
Nombre total de bacs	25 507	20 157	26 397	21 195
Dotation	193	211	210	299
Dotation échange	118	174	139	311
Retrait	7	2	13	2
Retrait échange	118	174	139	311
Remplacement conteneur cassé	506	458	477	412
Remplacement conteneur volé	14	0	47	9
Remplacement conteneur brûlé	0	0	30	9
Roue cassée	0	0	23	6



3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « erreur de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM. En 2023, le collecteur a procédé à 1 028 refus de collecte (contre 1 103 en 2022, 1 334 en 2021, 2 687 en 2020, 2 929 en 2019, 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

Nombre de refus de collecte 2023 par commune.

Communes	Nombre de refus	Communes	Nombre de refus
Balloy	9	Laval-en-Brie	1
Barbey	0	Lorrez-le-Bocage	34
Bazoches-les-Bray	41	Marolles-sur-Seine	15
Blennes	16	Misy-sur-Yonne	1
Brosse-Montceaux (la)	18	Montereau fault-Yonne	170
Cannes-Ecluse	27	Montigny-Lencoup	7
Chapelle-Rablais (la)	5	Montmachoux	2
Chatenay-sur-Seine	32	Noisy-Rudignon	2
Chevry-en-Sereine	0	Saint-Germain-Laval	10
Courcelles-en-Bassée	6	Salins	13
Coutençon	0	Thoury-Ferrottes	3
Diant	3	La Tombe	14
Dormelles	5	Varennnes-sur-Seine	119
Egigny	11	Vaux-sur-Lunain	1
Esmans	11	Villebéon	9
Flagy	4	Villemaréchal	57
Forges	59	Villeneuve-les-Bordes	4
Grande-Paroisse (la)	60	Ville-Saint-Jacques	154
Gravon	22	Voux	70
Gurcy-le-Châtel	3		

3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2023, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte-à-porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables à un des modes de collecte suivants :

- Porte-à-Porte (PAP) ;
- Point d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables et papiers.

Concernant les autres recyclables secs comme les verres et les Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), des points d'apport volontaire (aériens, semi-enterrés et enterrés) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (167 colonnes verres, 58 points TLC).



3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

3.3.1 Points d'apport volontaire

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés (PAV) répartis sur les 39 communes pour la collecte des verres, des emballages ménagers recyclables et papiers, des ordures ménagères résiduelles et des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Fin 2023, étaient implantées sur le territoire :

- 64 bornes d'apport volontaire Ordures Ménagères (semi-enterrées ou enterrées) ;
- 54 bornes d'apport volontaire Emballages (semi-enterrées ou enterrées) ;
- 167 bornes de collecte Verres (117 aériennes, 50 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 58 points de collecte des TLC (majoritairement sous la forme de bornes aériennes de collecte Le Relais).



Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion (<https://www.sirmotom.fr/les-apports-volontaires/emplacements-par-commune.html>).

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.

Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants pour la collecte en apport volontaire

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Points de collecte	Densité*
Ordures ménagères	SEPUR	Borne aérienne ou semi-enterrée ou enterrée	64	1 borne pour 888 habitants
Emballages ménagers recyclables et papiers	SEPUR		54	1 borne pour 1 052 habitants
Verres	SEPUR		167	1 borne pour 340 habitants
Sapins de Noël	SEPUR	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 092 habitants
Textiles	Le Relais	Point de collecte / Borne aérienne	58	1 point de collecte pour 980 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	47	1 borne pour 1 209 habitants

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (56 833 hab.)



3.3.2 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation est confiée dans le cadre d'un marché public à une entreprise privée (marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR). Dans ce cadre, le prestataire assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La collecte se répartit en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables et papiers et les emballages en verres.



D'autres flux sont concernés par ce type de collecte : les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) et les piles. Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec Refashion et le Relais. Ce dernier assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés. Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des structures demandeuses (mairies, établissements scolaires, résidences séniors), du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur demande.

3.3.3 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisé pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV) en 2023.

Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte des PAV (Principaux flux 2023)

	SEPUR
Km Ordures ménagères et Emballages ménagers recyclables et papiers	9 651 km
Km Verre	18 524 km
Km Total :	28 175 km
Consommation gazole (L)	16 611 L
Conso moyenne (L/100km)	58,95 L / 100km
Nombre de véhicules :	SEPUR : 1 camion grue MINERIS (prestataire SEPUR VERRE) : 1 camion grue

3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

3.4.1 Collecte en porte-à-porte

Cette prestation est confiée dans le cadre d'un marché public à une entreprise privée (marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR). Dans ce cadre, le prestataire assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers et papiers et des sapins ainsi que la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM s'occupe quant à lui de la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.





3.4.2 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisé pour la collecte en porte-à-porte en 2023.

Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte en PAP (Principaux flux 2023)

	SEPUR
Km Total Ordures ménagères et Emballages ménagers recyclables et papiers	203 591 km
Consommation gazole (en litre)	116 344 L
Conso moyenne (L/100km)	57,15 L / 100km
Nombre de véhicules :	AUBINE : 5 bennes 19T + 5 bennes 26T + 1 fourgon 20m ³

3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population.

Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants en 2023 pour la collecte en PAP.

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	SEPUR	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	SEPUR	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune

** Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne.*

Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.

3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

3.5 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) à la demande

En 2022 le syndicat a expérimenté un service de collecte des encombrants sur RDV. Ce nouveau système avait pour principaux objectifs de :

- Permettre le tri et la valorisation par recyclage des encombrants collectés. En effet, la méthode de collecte en bennes avec compaction obligeait à envoyer ces encombrants en installation de stockage de déchets. Cette solution devait évoluer afin de respecter les obligations réglementaires de tri à la source ;
- Maitriser l'impact de l'augmentation tarifaire de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) relative au stockage des déchets non dangereux qui augmente chaque année avec pour objectif d'atteindre 65 euros la tonne en 2025 (contre 25 euros en 2020) ;
- Faire correspondre la collecte avec le moment effectif où les usagers ont besoin du service de collecte des encombrants ;
- Eviter les nombreux dépôts de déchets qui peuvent survenir plusieurs jours avant la date de collecte officielle des encombrants ;
- Eviter les dépôts non-conformes au règlement correspondant aux déchets qui restent après le passage du prestataire en charge de la collecte.



Au 1^{er} janvier 2023, ce service a été généralisé et permet ainsi de faire enlever ses encombrants (catégories de déchets acceptées en déchetterie) sur rendez-vous, pour un volume total maximum de 5m³ et ce jusqu'à 4 fois par an. Cette prestation est réalisée contre participation financière de l'utilisateur (5 € le premier enlèvement, 10 € le second, 15 € le troisième et 20 € le quatrième) et le coût résiduel est supporté par le syndicat.

Détail des différents flux collectés, des exploitants en 2023 pour la collecte sur RDV.

Collecte sur RDV			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Encombrants sur RDV	AUBINE et NAOUI Multi-services	Sur RDV	Déposés au sol sur le trottoir ou à domicile

Encombrants sur Rendez vous	2022	2023
Nbr de RDV - 5m ³	380	1 215
Volume théorique maximum	1 900	6 075
Nombre d'interventions	380	888

Détail du nombre de RDV encombrants par tranche de 5m ³ par commune					
COMMUNES	2022*	2023	COMMUNES	2022*	2023
Balloy		12	Courcelles en Bassée		0
Bazoches les Bray		9	Diant		7
Chatenay sur seine		15	Esmans		30
Coutençon		4	Forges		4
Egigny		1	Grande Paroisse (la)	52	112
Gravon		8	Laval en Brie		7
Gurcy le Chatel		14	Marolles sur seine		74
Montigny Lencoup		18	Misy sur Yonne		27
La Tombe		9	Montereau Fault Yonne	98	331
Villeneuve les Bordes		13	Montmachoux		5
Dormelles		25	Noisy Rudignon		29
Flagy		9	Saint Germain Laval	47	113
Villemaréchal		13	Salins		23
Ville Saint Jacques		13	Thoury Férottes		4
Barbey		7	Varennes sur Seine	46	107
Blennes		7	Vouix		20
Brosse Montceaux (la)		19	Lorrez le Bocage		32
Cannes Ecluse	70	52	Vaux sur Lunain		2
Chevry en Sereine		5	Villebéon		13
Courcelles en Bassée		0	Chapelle Rablais (la)		21
Diant		7	Non renseignées	67	1

*En 2022, il s'agissait d'une expérimentation initialement lancée sur quelques communes. Après la généralisation début 2023, les conditions ont été adaptées et le nouveau marché a été allotit en fonction de trois zones géographiques.

Pour compléter le service de collecte sur rendez-vous des encombrants, le SIRMOTOM a mis en place sur son territoire la plateforme de covoiturage de déchets. Disponible sur navigateur internet ou sur application (Android et Apple) WASTER SIRMOTOM permet de mettre en relation les personnes qui ont des encombrants à transporter avec celles qui se rendent en déchetterie afin de mutualiser ce déplacement contre une rémunération convenue entre les deux parties pour ce service.



3.6 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) en déchetterie

Le marché d'exploitation des déchetteries a été attribué à la société Aubine-Veolia Propreté le 1^{er} février 2020 pour une durée de 5 ans. Le délégataire assure la gestion des déchetteries : accueil des usagers, gestion des enlèvements des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, la gestion des problématiques liées aux éco-organismes et contrôle l'exécution des missions confiées à l'exploitant.

3.6.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont historiquement à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

Suite à la fermeture de plusieurs déchetteries du SMETOM-GEEODE auxquels les habitants du nord de notre territoire pouvaient accéder dans le cadre d'une convention, le SIRMOTOM a mis en place un point de collecte de proximité. Ainsi, depuis le 7 juin 2023, une mini-déchetterie temporaire située sur la commune de Montigny-Lencoup permet de répondre aux besoins des habitants et de poursuivre le tri et la valorisation des déchets collectés.

Déchetterie de Montereau = Travaux en cours / Déchetterie temporaire :

15 rue de la Grande Haie,
77130 Montereau-fault-Yonne

A l'issue des travaux, l'accès à la déchetterie reprendra :

Rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-fault-Yonne



Voulx

Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange
77940 Voulx

Déchetterie de Montigny-Lencoup

Rue du Cocheret,
77520 Montigny-Lencoup

Ces déchetteries, à disposition des usagers sur le territoire du SIRMOTOM, permettent de déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question, les usagers peuvent également se renseigner en appelant :





Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété, signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants et limité à 52 m³ par an.



Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

3.6.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouverture et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1^{er} octobre au 31 mars

	Montereau	Voulx	Montigny-Lencoup
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Jedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h	Fermé

Horaires d'ouverture (été) du 1^{er} avril au 30 septembre

	Montereau	Voulx	Montigny-Lencoup
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Jedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30	Fermé

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.



3.6.3 Fréquentation

Après une forte augmentation des visites entre 2020 et 2021 suite à la période post-crise sanitaire (+14 339 visites), la fréquentation sur les déchetteries de Montereau et de Voulx entre 2021 et 2022 se stabilisée (+ 148 visites). En 2023, une forte augmentation des passages (+4 547) est enregistrée :

- Plus 1 537 visites sur la déchetterie de Voulx par rapport à 2022 ;
- Plus 3 010 visites sur la déchetterie de Montereau par rapport à 2022 ;

A noter :

- Les collectes des déchets encombrants sur RDV rejoignent le réseau des déchetteries du SIRMOTOM (une partie des passages sont comptabilisés dans la catégorie (hors catégories)).
- Les visites des usagers à la déchetterie de Montigny-Lencoup sont comptabilisées avec Montereau.

Fréquentation entre 2021 et 2023 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetteries	Visites Voulx			Visites Montereau		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Type de tiers						
Association	16	21	19	171	21	88
Collectivité	100	110	181	670	1 115	1 082
Hors catégorie	3	7	24	150	582	959
Particulier	18 293	20 036	22 994	45 885	43 332	44 550
Professionnel hors territoire	0	5	1	58	41	23
Professionnel	6	30	45	405	455	440
Résidence secondaire	563	685	640	368	396	337
Total	18 981	20 894	23 904	47 707	45 942	47 479

3.7 Evolution de l'organisation de la collecte

Simplification du tri : Depuis du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers seront collectés directement dans les bacs et bornes « jaunes ». Le parc de PAV papier et la collecte des papiers administratifs seront donc supprimés.

Collecte en porte-à-porte : Aucune évolution des fréquences de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables et papiers n'est envisagée.

Collecte des encombrants : Depuis début 2023, un système de collecte des encombrants sur rendez-vous rendu nécessaire par les évolutions règlementaires a été généralisé et est complété par un service de covoiturage de déchets (Sirmotom Waster).

Collecte en point d'apport volontaire : Les derniers conteneurs disponibles issus du plan de modernisation 2020-2023 ont été installés et mis en service (pour un total de 92 colonnes installées et mises en service depuis le lancement du programme). Un nouveau plan de déploiement est en cours de préparation.

Collecte en déchetterie : Des travaux de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne sont en cours. Dans l'attente, une déchetterie mobile est mise en œuvre par le prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries afin d'assurer la continuité de service. Une mini déchetterie temporaire a également été créée sur la commune de Montigny-Lencoup.



Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan

Evolution des tonnages de déchets collectés (hors déchetterie)

Flux	Tonnages 2010	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio en Kg/hab	Evolution 2022-2023	Evolution 2010-2022
OMR PAV	19 791,00	17 379,85	16 316,87	15 321,59	269,59	-6,10%	
OMR PAV	0	711,8	909,92	1 038,71	18,28	14,15%	
OMR Total	17 774,80	18 091,65	17 226,79	16 360,30	287,87	-5,03%	-7,96%
EMB PAV	696,00	1 246,82	1 253,84	1 771,41	31,17	41,28%	
EMB PAV	0	50,6	79,66	156,12	2,75	95,98%	
PAPIERS PAV	582	300,38	267,14	0	0		
PAPIERS ADMIN PAV	0	10,04	7,74	0	0		
EMBALLAGES & PAPIERS Total	1 278,00	1 607,84	1 608,38	1 927,53	33,92	19,84%	50,82%
VERRES PAV	1014	1 081,64	1 069,94	1 046,46	18,41	-2,19%	3,20%
SAPINS PAV	0	18,5	18,5	17,08	0,30	-7,68%	
TLC PAV	0	174,03	166,02	205,80	3,62	23,96%	

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (56 833 hab.)



D'après « Déchets chiffres-clés - Edition 2023 » de l'ADEME, les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 20 % des OMR soit 3 272,06 tonnes et 15% des collectes sélectives soit 446,10 tonnes (Verres/Emballages & Papiers).

A noter :

- **Collecte des encombrants** : Depuis début 2023, la collecte des encombrants se fait sur rendez-vous (AUBINE ET NAOUI Multi-services). Cette collecte est complétée par un service de covoiturage de déchets (Sirmotom Waster). Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d'encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.
- **La collecte des sapins de Noël** est assurée par SEPUR. Jusqu'à mi-janvier, des points de dépôts exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination, la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération.
- **Papiers Administratifs (PaP) et JRM (PAV)** : Ces collectes ont rejoint celles des emballages du fait du passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.
- **Des points de collecte de piles** sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.





Le détail des tonnages collectés par flux sur les déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général

Typologie de déchets	Tonnage	Tonnage	Tonnages	Tonnage	Tonnage	Différence	%
	Vouix	Montereau	Montigny	Global	Global	Tonnage	Différence
	2023	2023	2023	2022	2023	2022-2023	2022-2023
Gravats	667,35	1 698,87	30,00	2 957,64	2 396,22	-561,42	-18,98%
Déchets verts	874,44	1 300,32	40,50	1 876,09	2 215,26	339,17	18,08%
Tout-venant incinérables	542,58	1 641,16	33,38	2 078,53	2 217,12	138,59	6,67%
Tout-venant encombrants	577,56	1 446,86	15,22	1 887,12	2 039,64	152,52	8,08%
Mobilier (EcoMaison)	178,04	710,67		858,00	888,71	30,71	3,58%
Plâtre non valorisable	156,80	530,68		777,34	687,48	-89,86	-11,56%
Plâtre valorisable	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00%
Ferrailles	93,36	157,28		297,70	250,64	-47,06	-15,81%
Terre	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00%
Carton	28,70	33,86		60,96	62,56	1,60	2,62%
Pneus non valorisables	11,24	24,48		41,68	35,72	-5,96	-14,30%
Pneus valorisables (Aliapur)	2,96	23,70		38,73	26,66	-12,07	-31,16%
DEEE	76,84	114,62		234,30	191,46	-42,85	-18,29%
DMS (DD Eco DDS)	11,86	34,92		50,17	46,78	-3,38	-6,75%
DMS (DD hors EcoDDS)	14,11	29,41		45,74	43,52	-2,22	-4,85%
Huile de vidange	4,59	11,25		20,25	15,84	-4,41	-21,78%
Piles	0,57	1,45		2,31	2,03	-0,28	-12,15%
Huile végétale	0,00	0,48		0,70	0,48	-0,22	-31,43%
Capsules Nespresso	0,42	0,88		1,80	1,30	-0,50	-27,78%
Ampoules et néons	0,33	0,63		1,21	0,97	-0,25	-20,25%
Batteries	0,00	1,22		1,14	1,22	0,08	6,67%
Radiographies	0,13	0,00		0,36	0,13	-0,23	-64,61%
Cartouches d'encre	0,09	0,09		0,20	0,18	-0,03	-12,94%
Bouteilles de gaz	275 unités	533 unités		786 unités	808 unités	+22 unités	2,80%
Extincteurs	80 unités	230 unités		402 unités	310 unités	-92 unités	-22,89%
Autres flux exceptionnels	0	0,12		0	0,12		
Total hors gravats	2 574,62	6 064,08	89,10	8 274,32	8 727,80	453,48	5,48%
Total	3 241,97	7 762,95	119,10	11 231,96	11 124,02	-107,94	-0,96%

N.C. : Non Communiqué



Depuis 2011, une tarification est en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobiliers sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier. En 2023, 879 m³, 133,25 litres, 9 unités et 4 kg de déchets ont ainsi été collectés.

Bilan et analyse 2023 :

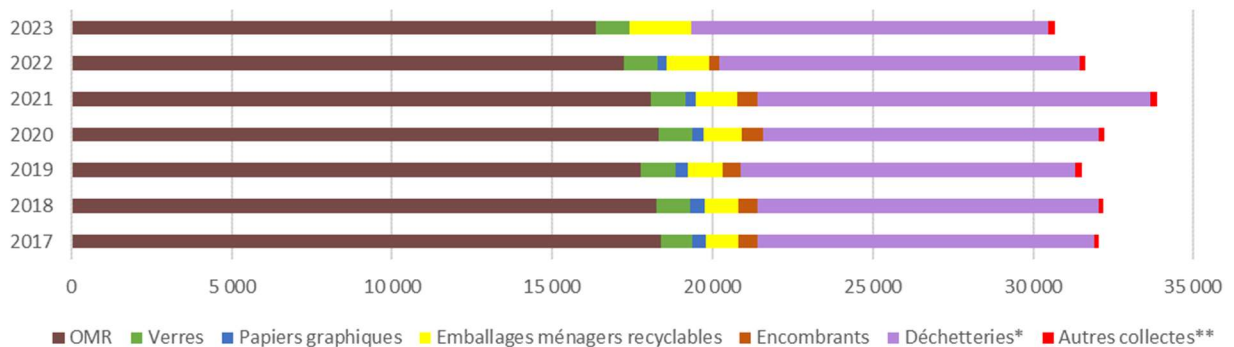
Au global (PAP, PAV et déchetteries), les tonnages collectés par le syndicat en 2023 sont moins importants (30 681,19 tonnes) que ceux de l'année 2022 (31 631,73 tonnes) ce qui représente 950,54 tonnes de moins soit une diminution de 3,00%. Depuis 2010 (32 471,02 tonnes) cela représente une diminution globale de 5,5% des tonnages. Ramené à la population qui elle est en augmentation constante, la production de déchets est passée de 563,76 kg/hab./an en 2010 à 497,69 kg/hab./an en



2023. Cela représente une diminution de 11,72 % à mettre en regard de l'objectif de réduction fixé dans notre PLPDMA conformément à l'objectif régional qui est de -15% d'ici 2023

Evolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (en tonnes selon l'année)

Evolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (en tonnes).



* inclus les déchets professionnels et les déchets des collectes des RDV SOS encombrants / ** TLC (Textiles, Linge et Chaussures), Sapins

- **Collecte (PAP et PAV) :**

Au global, pour la partie collecte (PAP et PAV) les tonnages collectés sont en diminution : 21 747,80 en 2020 contre 19 557,17 en 2023. Cela représente une importante diminution de 842,6 tonnes (-4,13%) par rapport à l'année précédente. Plus en détail, après la forte hausse du tonnage d'ordures ménagères constatée en 2020, la diminution amorcée depuis lors se poursuit en 2023 (16 360,30 tonnes collectés, -5,03% depuis l'année précédente). Concernant les emballages ménagers recyclables et papiers, la quantité collectée augmente fortement ce qui s'explique principalement par la simplification du tri (1927,53 tonnes collectées, +19,84% depuis l'année précédente). Cela confirme les tendances des dernières années. La collecte du verre, quant à elle, diminue légèrement (-2,19%). Enfin, concernant les encombrants, la disparition des tonnages de cette catégories s'explique par le système « SOS encombrants » à travers lequel la collecte des encombrants à lieu uniquement sur RDV, avec des flux de déchets collectés puis triés sur les déchetteries.

- **Déchetterie :**

En 2023, la hausse de fréquentation globale des déchetteries était importante (+4 547 visites). Cela n'est pas corrélé avec une forte augmentation des tonnages collectés en déchetterie avec (+453,48 tonnes hors gravats, PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz et -107,94 tonnes en y incluant les gravats). A noter l'ouverture de la déchetterie de Montigny-Lencoup cette année qui n'impacte pas fortement les tonnages. En 2023, les tonnages des gravats chutent de 561,42 tonnes soit -18,98% et à contrario, les déchets verts augmentent de 339,17 tonnes soit +18,08%. Tout venants encombrants, incinérables et mobiliers augmentent également mais dans des proportions moindres (+152,52 tonnes, +138,59 tonnes et +30,71 tonnes respectivement). Cela s'expliquer en partie par le tri des déchets encombrants sur les déchetteries.



Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des tout venants incinérables, des emballages ménagers et papiers, et du verre sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

Emballages ménagers et papiers

Collectés par le prestataire Sepur en porte-à-porte et en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Sepur directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

Déchets des autres collectes

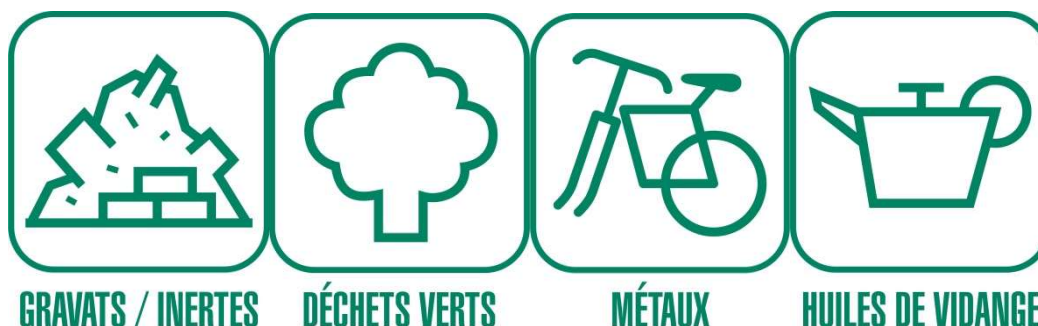
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Encombrants sur RDV / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire /Phytostore ;
- Verres en PAV / Recyclage par Verallia.

Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustifs)





Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2023
Gravats	PAPREC –ISDND de Chèze	Stockage	2 396,22
Déchets verts	Phytostore, Ferme de l'Abondance	Compostage	2 215,26
Tout-venant Incinérables	UVE Montereau	Valorisation énergétique	2 217,12
Tout-venant encombrants	REP Foujou-Moisenay	Stockage	2 039,64
DEA (Mobilier)	Ecomaison (ex Ecomobilier)	Valorisation matière	888,71
Plâtre non valorisable	Depolia	Stockage	687,48
Plâtre valorisable	Depolia	Valorisation matière	0,00
Ferrailles	Derichebourg puis Trente-trois	Valorisation matière	250,64
Terre	Terralia	Valorisation matière	0,00
Cartons	Depolia	Valorisation matière	62,56
Pneus non valorisables	Erric pneu, Depolia	Valorisation énergétique	35,72
Pneus valorisables	Aliapur	Valorisation matière	26,66
DEEE	OCAD3E et Ecologic	Valorisation matière	191,46
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC, La SMAB	Traitement spécialisé	90,30
Huile de vidange	Cyclévia	Valorisation matière	15,84
Piles	CorePile	Valorisation matière	2,03
Huile végétale	Dielix	Valorisation matière	0,48
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	1,30
Ampoules et néons	Ecosystem	Valorisation matière	0,97
Batteries	Depolia	Valorisation matière	1,22
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,13
Cartouches d'encre	Printerre	Valorisation matière	0,18
Petites bouteilles de gaz	Depolia	Valorisation matière	808 unités
Extincteurs	Depolia	Valorisation matière	310 unités

Remarque 1 : Les verres et papiers collectés en PAV sur les déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 2 : Les textiles, linge de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière TLC gérée par Refashion, via l'opérateur de collecte (Le Relais).



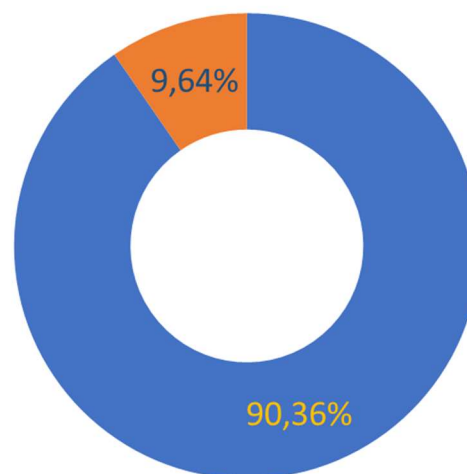
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacité et tonnages traités

6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.



2023

- % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation
- % des tonnages collectés orientés vers une installation de stockage

6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2017 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	68,65%	73,42%	58,95%	75,32%	67,28%	60,80%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2020 utilisées en 2023). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

6.1.3 Tonnages traités

En 2023, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élèvent à un total de 18 577,42 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri à Vaux-le-Pénail via le SYTRADEM, sont composés de 1 927,53 tonnes d'emballages ménagers recyclables et papiers.



Les déchets des autres collectes spécifiques de 2023 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 17,08 tonnes de sapins de Noël en PAV:
Compostage chez Phytoresource ;
- 1046,46 tonnes de verre en PAV :
Recyclage par Verallia ;
- Encombrants sur RDV :
Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

6.2 Refus de tri et performance

6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Rappelons que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doute sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évolué avec le passage à l'extension des consignes de tri qui accepte de nouveaux déchets (pots yaourts, films plastiques, barquettes...) et les papiers qui étaient auparavant collectés séparément. Tout au long de l'année, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers et des papiers dont les résultats sont présentés ci-après.

Résultats des caractérisations des flux « emballages recyclables et papier » (données SYTRADEM)

Catégories	Sous-catégories	2023
Fibreux	JRM	15,91%
	Carton ondulé (bruns, imprimés)	9,85%
	Carton plat (Cartonnettes)	23,24%
	Carton (Non emballages)	0,00%
	Gros de Mag (Papiers, cartons en mélange)	6,77%
	Tetra pack (ELA)	1,96%
Plastiques	PET CLAIR (Bouteilles transparentes et bleues)	10,25%
	FLUX EN DEVELOPPEMENT (Bouteilles colorées, barquettes, polystyrène, PET opaque, bouteille sleeve)	5,20%
	PEHD (PE PP, bouteilles, flacons, pots et barquettes)	4,03%
Métaux	Ferraille	3,85%
	Aluminium	1,28%
Refus	Petits Alu	0,33%
	Fines (<maille SEP 02)	1,50%
	Refus process tri (bouteilles noires/marrons, emballages complexes, grands films...)	0,45%
	Refus habitants (Autres indésirables : OM, non emballages, emballages non vidés, verre...)	12,64%
	Refus total	14,92%
	Nbr de caractérisation	35



Au centre de Vaux-le-Pénil, le tri des emballages ménagers et papiers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.

Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers et papiers
Tonnages entrants 2023	1 959,00
Taux de refus 2023 (caractérisation)	14,92%
Tonnages refus 2023	488,60
Tonnages sortants 2023	1 882,87



Source : données SYTRADEM clés de répartition 2024 selon tonnages 2023. Remarque : Il est à noter que la méthodologie de calcul a été modifiée, le taux de refus des caractérisations n'étant plus utilisé dans la détermination des tonnages refus /sortants.

Alors que le taux de refus issus des 35 caractérisations réalisées en 2023, se situe à 15%, le taux de refus opérationnel pris en compte est de 20,6 % sur la base des données transmises par le centre de tri/Sytradem.

6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations, le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant :

- La capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (77 000 tonnes/an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justiciables du terme de « valorisation énergétique »).
- Les installations de tri utilisées.

6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.



Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à étoffer ses opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri concourent également à l'objectif de diminution des impacts environnementaux.

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires (collecte PAP et PAV) est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.

Kilométrage total	2019	2020	2021	2022	2023
Km total	180 523 km	197 223 km	196 824 km	202 072 km	231 766 km
Litres gazole total	151 050 Litres	170 137 Litres	169 299 Litres	157 813 Litres	132 955 L
Conso moyenne (Litres/100km)	83,67 Litres / 100km	86,27 Litres / 100km	86,02 Litres / 100km	78,10 Litres / 100km	57,37 Litres / 100km

Remarques : La collecte des encombrants, celles des déchetteries et les rechargement et transport des emballages ménagers et papiers ne sont pas comprises dans les données présentées ci-dessus.

Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (éco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.

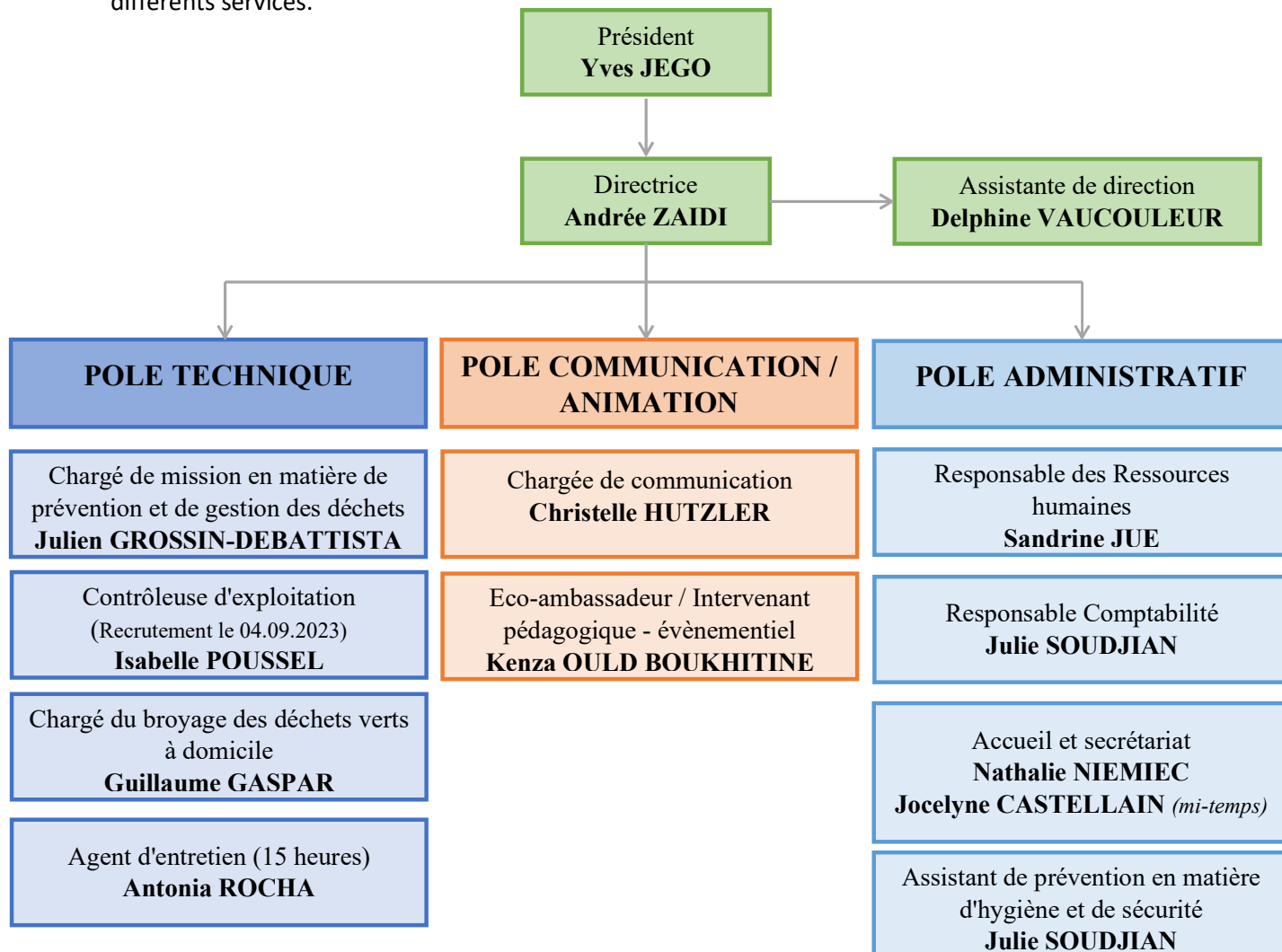




Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM fin 2023 est composée de 12 agents répartis dans différents services.



8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **CONTENUR SL** (bacs);
- **SULO France** puis **GARDIGAME**(composteurs);
- **ESE** (PAV) ;

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté**
 - Collecte des encombrants sur RDV
 - Exploitation des déchetteries ;





- **Sepur :**
 - Collecte en porte à porte
 - Collecte des points d'apport volontaire ;
 - Collecte des dépôts sauvages ;
- **Aubine et NAOUI Multi-services** (Collecte des encombrants sur RDV) ;

Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

Phytoystore (sapins) ;

Déchetteries

- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytoystore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants) ;
- **Paprec ISDND Chèze** (gravats) ;
- **Depolia** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia et Erric pneu** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Depolia** (plâtre non valorisable) ;
- **Depolia** (plâtre valorisable) ;
- **Dielix** (huiles de friture) ;
- **Depolia** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg puis Trente-trois** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Printerre** (cartouches d'encre) ;
- **Cyclevia** (huiles de vidange) ;

Eco-Organismes

- **CITEO** (emballages ménagers recyclables et papiers) ;
- **Refashion (ex : EcoTLC)** (TLC) via l'opérateur de collecte Le Relais ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via la SMAB et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **Ecomaison (Ex EcoMobilier) (meubles)** : Bourgogne recyclage (opérateur de collecte) ;
- **Ecosystem** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;
- **CorePile** (piles) ;



Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.



9.1.1 Les animations scolaires

Les interventions scolaires proposées par le SIRMOTOM, une fois validées par l'inspection académique, sont adaptées de la classe de CP à la 6ème. Elles durent environ 1h30 et abordent diverses thématiques telles que le « Gaspillage alimentaire », le « Tri et recyclage », « Biodéchets et compostage », etc.

En 2023, 69 interventions pédagogiques ont été dispensées dans des classes allant du CP à la 6ème, et une visite à la déchetterie a été organisée. Ces interventions ont touché 1515 élèves provenant de 25 établissements répartis dans 13 communes du territoire.

Les professeurs peuvent inscrire leurs classes en remplissant un formulaire en ligne disponible sur le site internet du syndicat.

9.1.2 La communication en porte-à-porte

En 2023, les équipes du SIRMOTOM ont sensibilisé les usagers en porte à porte ou à l'occasion d'opérations « pied d'immeuble » aux nouvelles consignes de tri pour accompagner la simplification intervenue le 1^{er} janvier 2023. Les actions étaient ciblées sur :

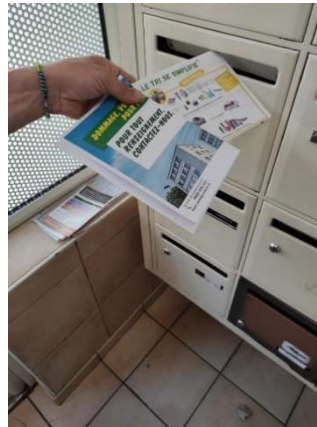
- Des contrôles de la collecte sélective suivi d'informations sur les nouvelles consignes de tri en direction des habitants pour présenter la simplification du tri et augmenter les tonnages de la collecte sélective ;
- Des interventions directement auprès des usagers pour des problèmes particuliers (heure de dépôt et enlèvement des bacs sur la voie publique, stationnement de véhicule gênant le passage des camions de collecte) ;
- Sensibilisations à la bonne utilisation des sites d'apport volontaire (bornes enterrées et semi-enterrées) dans le cadre, notamment, du plan de modernisation des points d'apport volontaire.



Clos d'Alembert – Opération « pied d'immeuble » - Montereau



Porte à porte - Résidence les Boulains - Montereau



Porte à porte
Résidence les Courbetons
Saint Germain Laval



9.1.3 Les autres actions de communication

Avec le passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, le SIRMOTOM a lancé une vaste campagne de communication auprès des relais de son territoire (bailleurs public et privés, élus locaux, associations environnementales...) notamment au cours de nombreuses réunions d'informations en présence des référents des 39 communes ayant répondu présents.

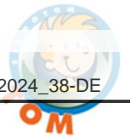


Le SIRMOTOM a pu organiser des réunions publiques et la tenue de stands d'informations sur différentes thématiques :

- Un accompagnement logistique (gants, bacs de collecte, supports d'information et goodies) des associations et structures organisatrices d'un ramassage de déchets.
- La formation à la communication engageante des relais pour une meilleure communication autour de l'extension de consignes de tri
- La sensibilisation au tri des déchets ou au compostage par le biais de stands lors de manifestations locales comme les mercredis de la Gramine ou l'opération Montereau plage à Montereau, les ateliers faire soi-même du centre commercial LECLERC de Varennes-sur-Seine, la green walk du centre de loisirs de Cannes-Ecluse.



Centre de Loisirs - Green Walk
Cannes Ecluse



*Mercredis de la Gramine
Stand Tri et recyclage
Montereau*

*Montereau Plage
Stand Tri et recyclage
Montereau*



D'autres actions de sensibilisation et de prévention marquent cette année 2023 :

Les ateliers « faire soi-même » se sont poursuivis durant l'année 2023 soit au siège du SIRMOTOM (sur inscription préalable), soit hors les murs, soit lors de stands durant les manifestations locales (participation libre). Une communication était réalisée en amont de chaque atelier avec la mise à disposition d'un livret d'informations le jour « J ». Différentes thématiques ont été proposées en 2023 : les pastilles de lave-vaisselle « faite maison », les produits ménagers au naturel, l'emballage cadeau « furoshiki », le couvrant en tissu « Bee wrap », la customisation de meubles et d'objets, l'éponge en tissu « Tawashi »... A chaque atelier, les consignes de tri de façon globale étaient rappelées aux participants.



*Centre commercial Leclerc Bréau
Ateliers Faire soi-même*



9.1.4 Les outils de communication

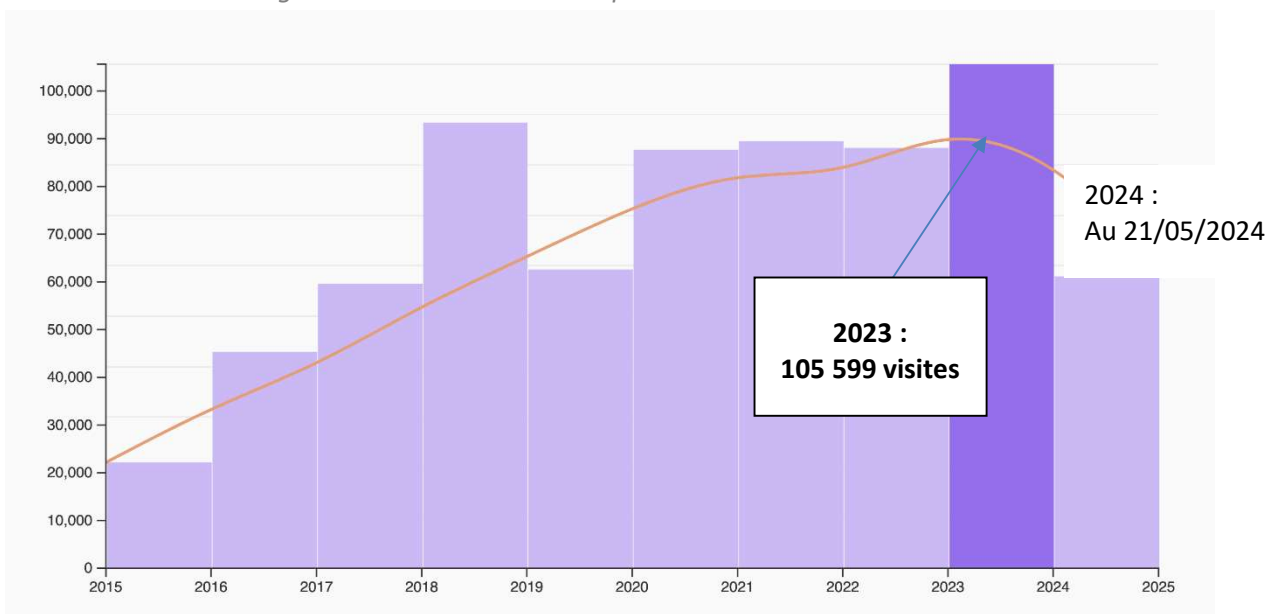
Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet qui a pour objectifs d'informer de façon globale de l'actualité du syndicat (horaires des déchetteries, nouveautés, temps forts...). Il permet également aux usagers de s'inscrire via les formulaires en ligne, pour bénéficier de certains services du syndicat (bac de collecte, composteur, service de broyage à domicile, intervention pédagogique...).



Le nombre de visites sur le site web a fortement augmenté : 105 599 en 2023 contre 88 076 en 2022 et 89 475 en 2021. La page la plus populaire est toujours celle des « News » avec près de 65% du trafic sur le site, d'où l'importance de publier de l'information au quotidien. A noter l'article le plus visité est celui des horaires d'ouverture des déchetteries avec plus de 140 000 visites.

Evolution globale du nombre de visite par an du site internet du SIRMOTOM



En complément des mises à jour quotidiennes, le site internet n'a pas subi de changement notable.



Le « Journal de Tom »

Une parution unique pour l'année 2023 de la publication intitulée le « Journal de Tom » a été réalisée en raison des nouveaux axes de communication inhérents, entre autres, à l'extension des consignes de tri entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les réseaux sociaux

Quotidiennement, le profil Facebook® est alimenté d'informations pratiques (astuces pour réduire ses déchets, conseils pour trier ses déchets, les événements du SIRMOTOM...) une campagne de communication plus dynamique a été initiée en octobre 2023 par la création de contenus de type vidéos tutoriels ou vidéos de présentation des services, des actions ou des consignes de tri, grâce à la formation du personnel du service communication à l'animation de réseaux sociaux.

Les supports de communication

Les supports de communication du SIRMOTOM sont relativement variés. Ils se déclinent en fonction du public et des objectifs (sensibilisations, informations, inscriptions). Sur le terrain, des sacs de pré-collecte, guides de tri, autocollants stop-pub ou « goodies » à l'effigie du syndicat, sont distribués aux usagers. Sur les bacs de tri et les nouveaux points d'apport volontaire, des adhésifs avec les consignes de tri sont apposés. Enfin, des expositions thématiques déjà éditées en grand format servent de support aux différentes actions de communication et de prévention. Elles peuvent être prêtées aux collectivités et établissements scolaires qui le demandent.

Les médias locaux

Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public (exemple : radio Oxygène).

Le relai d'informations par les collectivités territoriales

Lors de chaque action en direction du grand public, un kit de communication est transmis à l'ensemble des communes et intercommunalités (flyers et affiches, communiqués pour les journaux communaux, textes calibrés pour les panneaux lumineux, vidéo). Fin 2023, la diffusion du kit « nouvelles consignes de tri » a été poursuivie et envoyée après le passage en extension des consignes de tri du 1^{er} janvier 2023.

Nouveauté : la lettre mensuelle « défi zéro déchet »

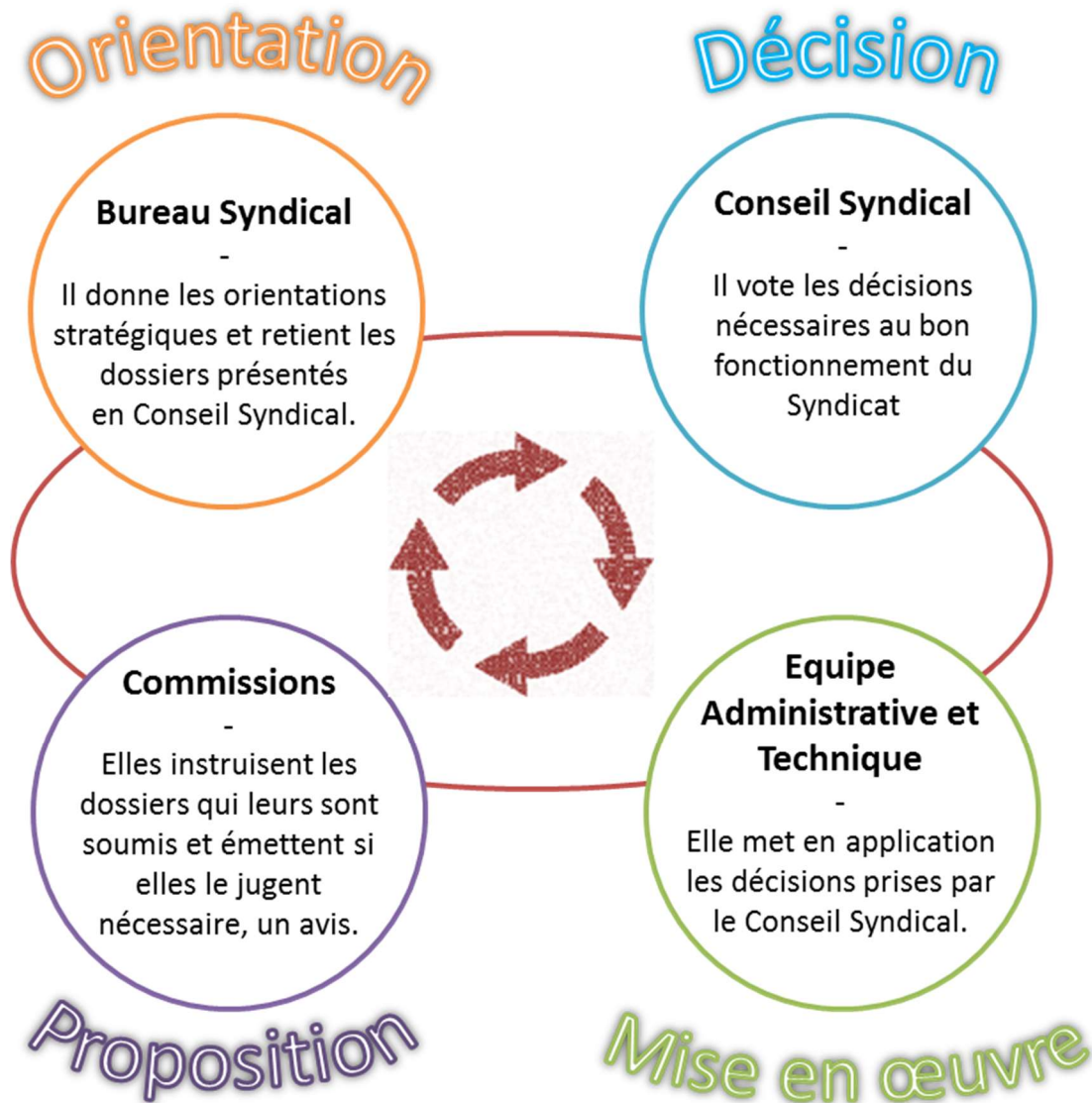


Durant les six mois de l'opération « défi zéro déchet », une lettre numérique mensuelle était envoyée aux participants, avec des supports d'informations de type vidéo et illustration. Cet outil de communication permettait de créer du lien avec les participants et de faire un rappel pour l'envoi des pesées des déchets mais également des prochains ateliers « faire soi-même ».



9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 18 septembre 2020 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 60 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).

9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical.



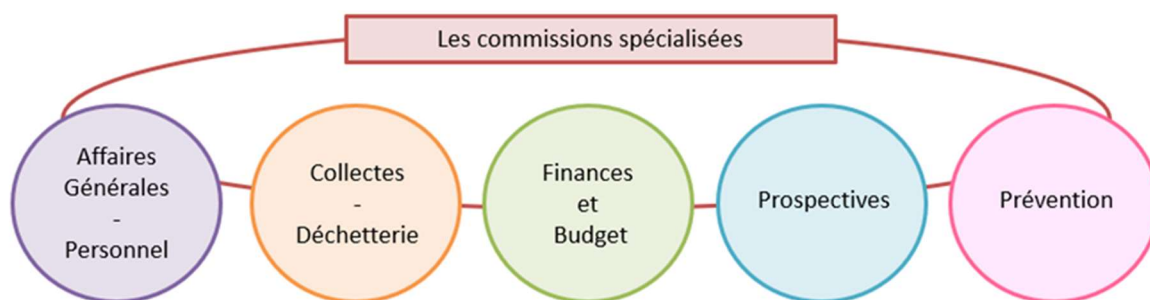
Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1 ^{er} Vice-Président en charge des Finances et du Budget
	M. Lionel VALLEE, 2 ^{ème} Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	Mme. Christina QUERMELIN, 3 ^{ème} Vice-Présidente en charge de la Prévention
	M. Michel MARTI, 4 ^{ème} Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries
	M. Frédéric FONTAINE, 5 ^{ème} Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	Mme. Sabrina LATIL
Secrétaire-adjoint	Mme. Sarah HUSSON
Assesseurs :	M. Christian SCHNELL
	M. Casimir CHEREAU
	M. Denys MARTIN
	Mme. Fabien DECOURT
	Mme. Virginie VOLLEREAU
	M. Patrice ROUX
Délégué auprès du Président :	M. Michel FONTAN

9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d’instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.





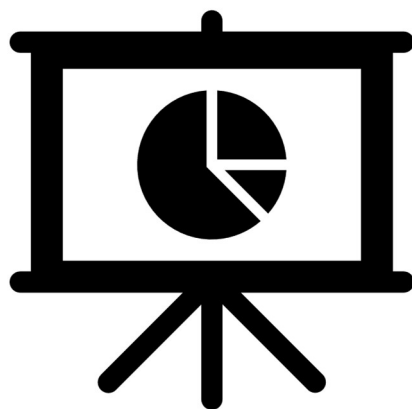
Partie 2 – Les indicateurs financiers

De quoi parle-t-on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service.

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre sur l'année 2017. L'année 2018 était donc la première année complète permettant d'ajuster la connaissance des coûts. En effet, par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges en fonction de leur nature, ces dernières sont ensuite ventilées par destination ou fonction. Actuellement en cours d'appropriation, ce nouvel outil fait également l'objet d'un accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités d'Île-de-France, pour leurs permettre d'explicitier les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions, de manière bien plus concrète, à travers un outils appelé « matrice des coûts ».





Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Verres	Déchetteries (hors gravats) & encombrants	TLC (Textiles, Linge, Chaussures)	Sapins
Mode d'organisation	PaP et AV	PaP et AV	AV	AV	AV	AV
Fréquences	1 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	-	-	-	1 fois par an
Tonnage collecté	16 360,30	1 927,53	1 046,46	8 727,80	205,80	17,08
Kg/ hab (SIRMOTOM)	287,87	33,92	18,41	153,57	3,43	
Kg/ hab (IDF)	281,00*	41	21,00*	106,20 * ***	21,10**	
Ecart / ratio IDF	6,87	-7,08	-2,59	47,37	-17,67	
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Délégation au SYTRADEM					

PaP : porte-à-porte / AV : apport volontaire. / Population municipale 2020 du SIRMOTOM en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : 56 833 habitants (INSEE).

* Données IDF : Rencontre technique DMA • données 2021 © ORDIF • juin 2023.

** Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

*** Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes et des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.



Données IDF : Rencontre technique DMA • données 2021 © ORDIF • juin 2023.

Données hors gravats des déchetteries.



10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution SYTRADEM - Rechargement, Traitement OMR tout venant incinérables des déchetteries et Tri des EMB et des JRM	Adhésion	Sans objet	3 642 264,62 €	0,10%
Smetom-Geeode	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	283 273,17 €	62,09%
Sepur	Contrat de collecte PaP, PAV et dépôts sauvages	MP, 8 ans	2030	2 642 608,93 €*	-16,41%
Aubine	Exploitation des déchetteries - AUBINE	MP, 5 ans	2024	1 337 413,83 €	13,27%
Depolia	Contrat Depolia (collecte extincteurs/bouteilles de gaz)	Prestation	Sans objet	38 226,72 €	- 2,10%
K NAOU e& Aubine	Collecte des encombrants sur RDV	Prestation	2024	91 471,07 €	182,75%
Waster	Waster – plateforme de covoiturage déchets	Adhésion	Sans objet	10 920,00 €	152,78%

MP : Marché public.

* Rattachements de charge inclus et pour la comparaison n-1, du fait du changement de la structure du marché en décembre 2022, les données des anciens prestataires des marchés de collecte (Coved, Aubine...) ont été utilisé en plus de Sepur



Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2023. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2023 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) et de produits (recettes de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2023 : 9 321 184,16 €
Dont 233 752,34 € d'opérations d'ordre
- Dépenses d'investissement 2023 : 1 417 461,54 €
- Recettes de fonctionnement 2023 : 9 767 884,48 €
- Recettes d'investissement 2023 : 310 902,90 €
Dont 233 752,34 € d'opérations d'ordre

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte administratif présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes), pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence, est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (57 589 habitants, Recensement 2020 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023).

ANNEE	POPULATION TOTALE	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2008	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
2009	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
2019	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %
2020	55 838	7 624 120,52 €	136,54 €	0,00 %
2021	56 290	7 762 953,90 €	137,91 €	1,00 %
2022	56 821	8 619 745,70 €	151,70 €	10,00 %
2023	57 589	8 793 593,90 €	151,70 €	0,00 %

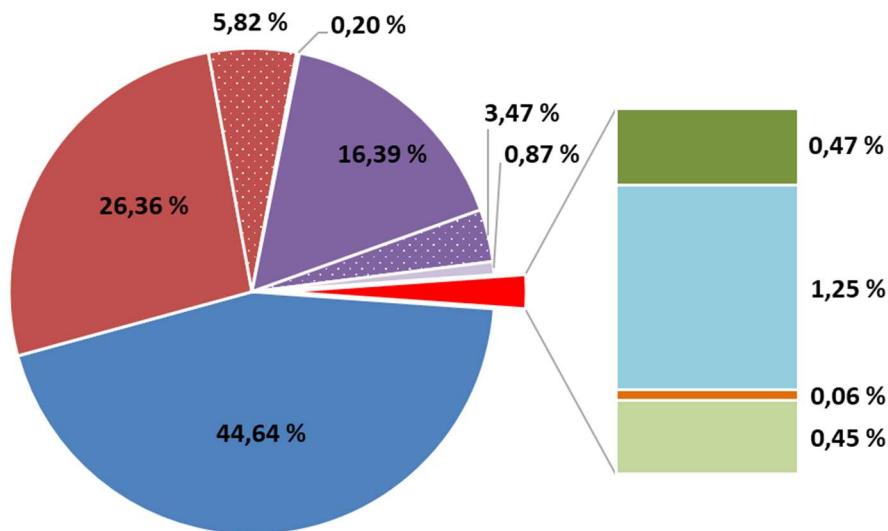


11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2023 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat de traitement), au contrat de collecte (Sepur, porte-à-porte, apport volontaire) et à l'exploitation des déchetteries (Aubine – Véolia propreté) et à l'accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE. Enfin, les autres contrats de collecte (encombrants, dépôts sauvages) et diverses prestations (contrat Depolia, système SOS encombrants, études) complètent cette liste dont le montant total est de 8 159 001,62 €.



Coûts des prestations de services

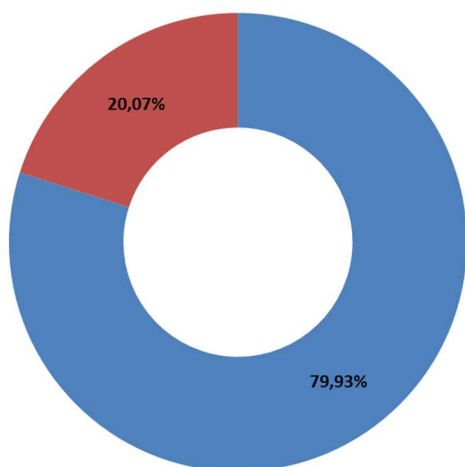
Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 642 264,62 €
Contrat de collecte - SEPUR - Collecte PaP *	2 150 978,97 €
Contrat de collecte - SEPUR - Collecte PAV *	475 220,93 €
Contrat de collecte - SEPUR - Déchets sauvages	16 409,03 €
Exploitation des déchetteries - AUBINE *	1 370 184,63 €
Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	283 273,17 €
Frais liés aux déchetterie (déchetterie provisoire, cartes)	70 759,80 €
Contrat Depolia (collecte extincteurs/bouteilles de gaz)	5 455,92 €
Encombrants sur RDV / WASTER	102 391,07 €
Collectes exceptionnelles, location de bennes (ERRIC), transport colonnes (ESE)	5 075,98 €
Etudes (Biodéchets, Biochar)	36 987,50 €
Total	8 159 001,62 €

* Rattachements de charges inclus.



11.1.2 Prestations de conseil

Deux types de prestations de conseil ont été réalisées en 2023. Elles concernent l'assistance juridique et l'assistance financière. Leur montant total est de 31 911,91 €.



Coûts des prestations de conseil

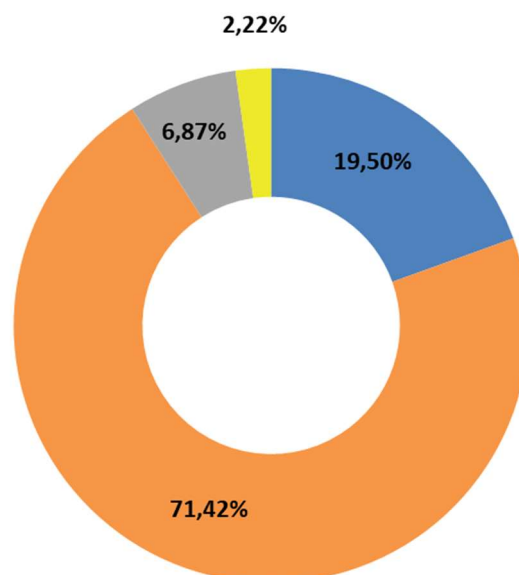
Prestations de conseil	Montant
Assistance financière	25 506,10 €
Assistance juridique	6 405,81 €
Total	31 911,91 €

11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (71,42 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention. Leur montant total est de 896 518,29 €.

Coûts des frais de fonctionnement

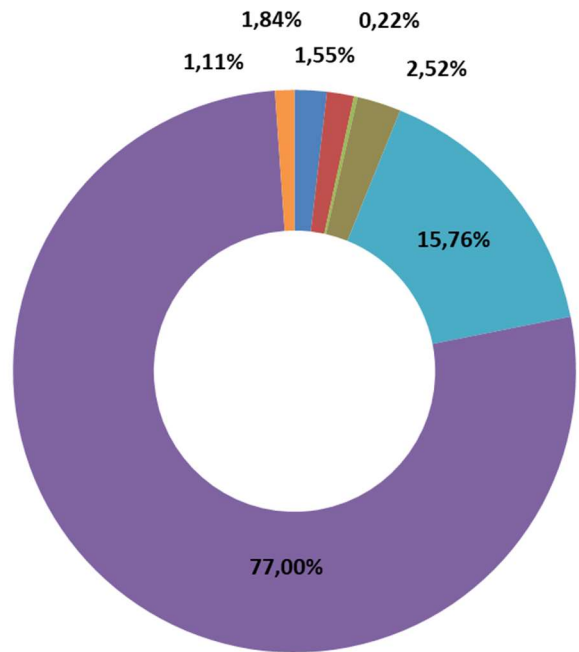
Frais de fonctionnement	Montant
Charges de structure	174 833,23 €
Personnel, élus	640 250,09 €
Communication	61 562,67 €
Projets de réduction des déchets	19 872,30 €
Total	896 518,29 €





11.2 Dépenses d'investissement

En 2023, le SIRMOTOM a investi dans la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs et poulaillers, et d'acquisitions diverses (matériels informatiques, licences et petits matériels). Le reste des investissements concerne le projet de modernisation des PAV du territoire, le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et l'amortissement des subventions d'investissement. Avec 1 091 376,91 euros, le projet de rénovation extension de la déchetterie de Montereau représente à lui seul 77,00% des dépenses d'investissement de l'année 2023.



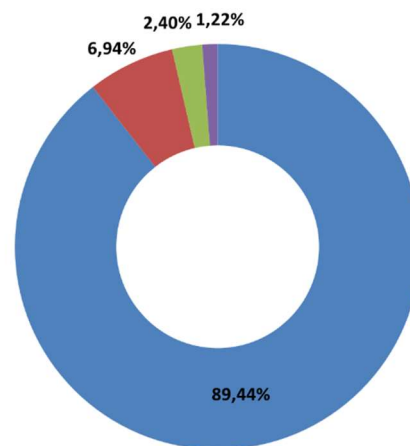
Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Fournitures de pré-collecte (Bacs) - CONTENUR	26 110,37 €
Fournitures de composteurs individuels - SULO France	21 987,87 €
Fournitures de poulaillers - Ducatillon	3 055,50 €
Fournitures diverses	35 777,62 €
Cession licences (logiciels - JVS MAIRISTEM)	12 317,08 €
Fourniture de matériel (défibrillateur)	2 992,93 €
Achat matériel informatique	20 467,61 €
Projet PAV	223 379,20 €
MOE PAV - SAFEGE	19 992,27 €
Missions complémentaires - PAV	320,00 €
Fournitures des PAV - ESE France	86 605,71 €
Travaux GC PAV - COLAS IDFN	116 461,22 €
Projet Déchetterie MFY	1 091 376,91 €
Missions complémentaires - Déchetterie MFY	22 834,91 €
MOE - Projet déchetterie MFY - CABINET MERLIN	66 572,63 €
MOE - Projet déchetterie MFY - ATE	3 952,00 €
Marché travaux déchetterie MFY - LOT1 Déconstruction/désamiantage	137 750,15 €
Marché travaux déchetterie MFY - LOT2 VRD/espaces verts	835 025,70 €
Autres travaux déchetterie MFY	12 467,75 €
Travaux réseaux déchetterie MFY	12 773,77 €
Amortissement des subventions d'investissement	15 774,07 €
Total	1 417 461,54 €



11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2023, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre les participations des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.



Recettes de fonctionnement

Recettes	Montant
Participations des communautés de communes	8 736 251,30 €
Soutiens Eco-Organismes	678 157,51 €
CITEO / ECOEMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	626 383,27 €
ECO MOBILIER	26 978,79 €
ECOLOGIC	14 404,83 €
ECO TLC	5 602,60 €
ECODDS	4 788,02 €
Matériaux / Valorisation	233 950,20 €
ACTECO - Emballages ménagers et papiers : Aciers, Alu, Cartons, plastiques et papiers ...	173 469,89 €
DERICHEBOURG/ Trente-trois - Ferrailles des déchets occasionnels	29 270,12 €
VERRALIA ST GOBAIN - Verre	27 606,46 €
OCAD3E - D3E	3 000,00 €
DEPOLIA BATTERIE	525,16 €
COVED Matériaux triés - Emballages ménagers : briques alimentaires	78,57 €
Loyer terrain occupation Sytradem	39 233,92 €
Subvention (étude biodéchet, apprentis)	36 591,60 €
Dotations aux amortissements des subventions d'investissement	15 774,07 €
Autres remboursements	11 765,91 €
SOS encombrants (Encombrants sur RDV)	10 780,00 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	2 580,00 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	2 558,05 €
FC TVA	241,92 €
Total	9 767 884,48 €

11.4 Recettes d'investissement

Les versements du FCTVA 2023 (dépenses 2022) du SIRMOTOM sont intervenus sur l'année 2023 pour un montant total de 31 246,96 euros. A cela s'ajoute un acompte de 45 903,6 euros de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et perçue suite à la réalisation d'une partie des travaux d'implantation de PAV (tranche 2 des travaux).



11.5 Comptabilité analytique

Depuis 2017, le SIRMOTOM met en place un outil de comptabilité analytique. Il est intéressant de faire un focus sur l'année 2022 qui semble confirmer la stabilité du système et permet de s'approprier la comptabilité du SIRMOTOM d'une nouvelle façon.

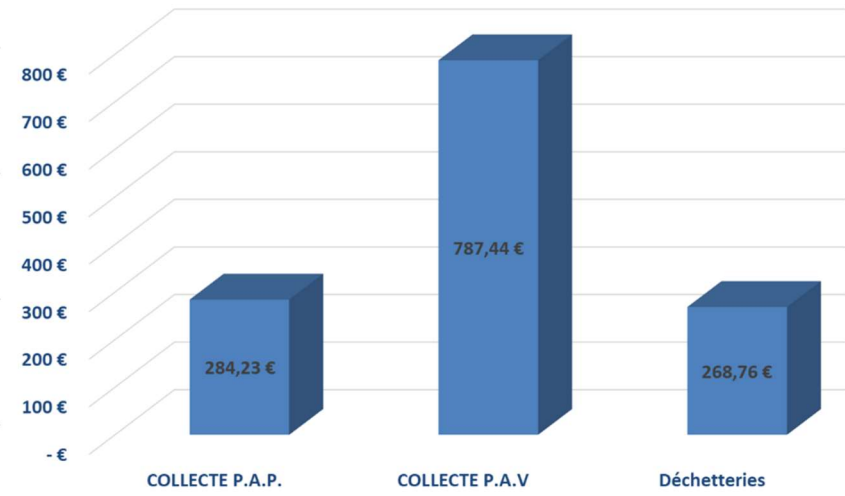
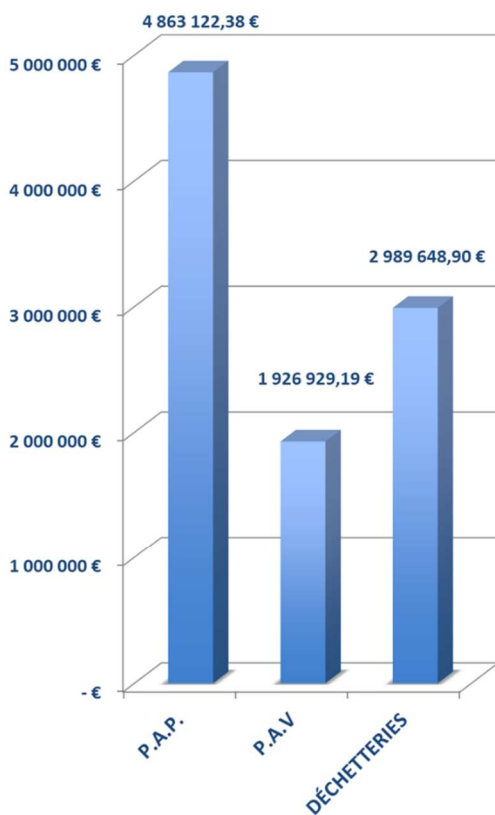
A noter toutefois, la comptabilité analytique diffère de la comptabilité classique sur plusieurs points dont certains entraînent d'importantes différences qu'il est nécessaire de bien identifier :

- Prise en compte de l'amortissement des bâtiments à travers la notion de charges supplétives ;
- Contrairement au compte administratif, les dépenses des marchés de collecte et d'exploitation des déchetteries sont intégrées pour la période janvier/décembre ;
- Rattachements de charges et de produits non inclus ;

Montants avec taux de TVA recalculés (HT pour les recyclables car récupération de la TVA, taux de TVA proratisé pour les dépenses mixtes car récupération d'une partie de la TVA seulement et TTC pour les non recyclables car aucune récupération de la TVA).

Ventilation sur les différents modes de collecte :

En 2023, la ventilation des dépenses est affectée selon la répartition illustrée ci-après sur les différents modes de collectes (PAP : porte-à-porte ; PAV : Points d'apport volontaire ; Déchetteries Montereau/Voulx/Montigny).



Ci-dessus : Coût à la tonne des différents modes de collecte.

A gauche : Affectation des dépenses globales aux différentes prestations de collecte

Ces graphiques illustrent l'orientation des coûts de collecte qui se fait majoritairement vers la collecte en porte à porte. Cette massification des dépenses/tonnages fait que les coûts indirects (cf. graphiques pages suivantes) représentent alors une part relative moins importante du coût global. Cela a notamment pour effet de pondérer à la baisse le coût à la tonne de la collecte en porte-à-porte en comparaison de la collecte en apport volontaire.

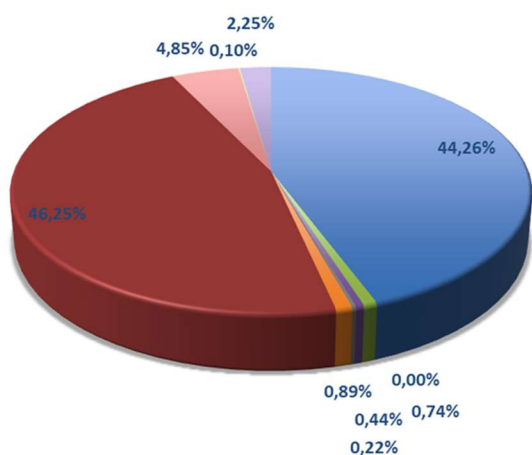


Plus en détails, ci-dessous, le tableau et les trois graphiques illustrent également la répartition des dépenses selon les différents postes pour chacun des modes de collecte.

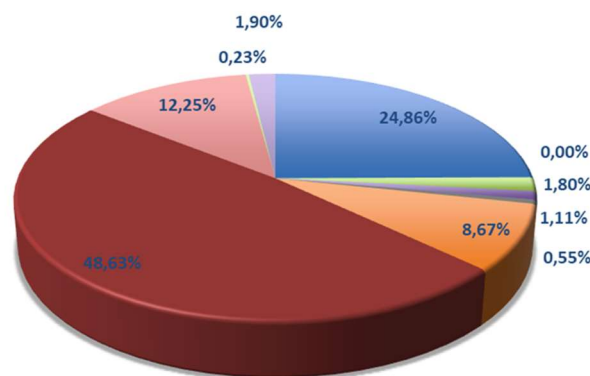
	P.A.P.	P.A.V	DÉCHETTERIES
Charges directes selon modes de collecte	2 152 535,97 €	479 127,50 €	1 387 542,64 €
Forfaits encombrants et dépôts sauvages	- €	- €	106 746,14 €
Prévention	35 868,96 €	34 604,12 €	30 200,27 €
Communication	21 224,32 €	21 361,84 €	19 951,06 €
Personnel direct	10 601,15 €	10 601,15 €	54 779,68 €
Charges d'amortissement direct	43 363,35 €	167 125,27 €	23 263,26 €
Sytradem	2 249 163,71 €	937 151,55 €	562 290,93 €
Administration générale	236 044,67 €	236 044,67 €	472 089,34 €
Charges semi-directes	4 838,73 €	4 354,86 €	154 822,89 €
Charges supplétives	109 481,51 €	36 558,24 €	177 962,70 €
TOTAL	4 863 122,38 €	1 926 929,19 €	2 989 648,90 €

Tableau et graphiques : Répartition des dépenses selon les postes pour les différents modes de collecte

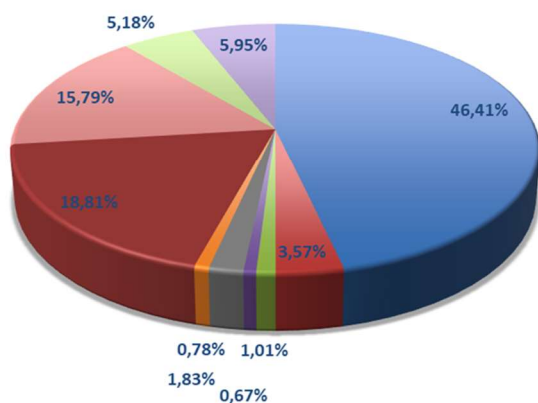
P.A.P.



P.A.V.



DÉCHETTERIES



- CHARGES DIRECTES SELON MODES DE COLLECTE
- FORFAITS ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES
- PRÉVENTION
- COMMUNICATION
- PERSONNEL DIRECT
- CHARGES D'AMORTISSEMENT DIRECT
- SYTRADEM
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- CHARGES SEMI-DIRECTES
- CHARGES SUPPLÉTIVES

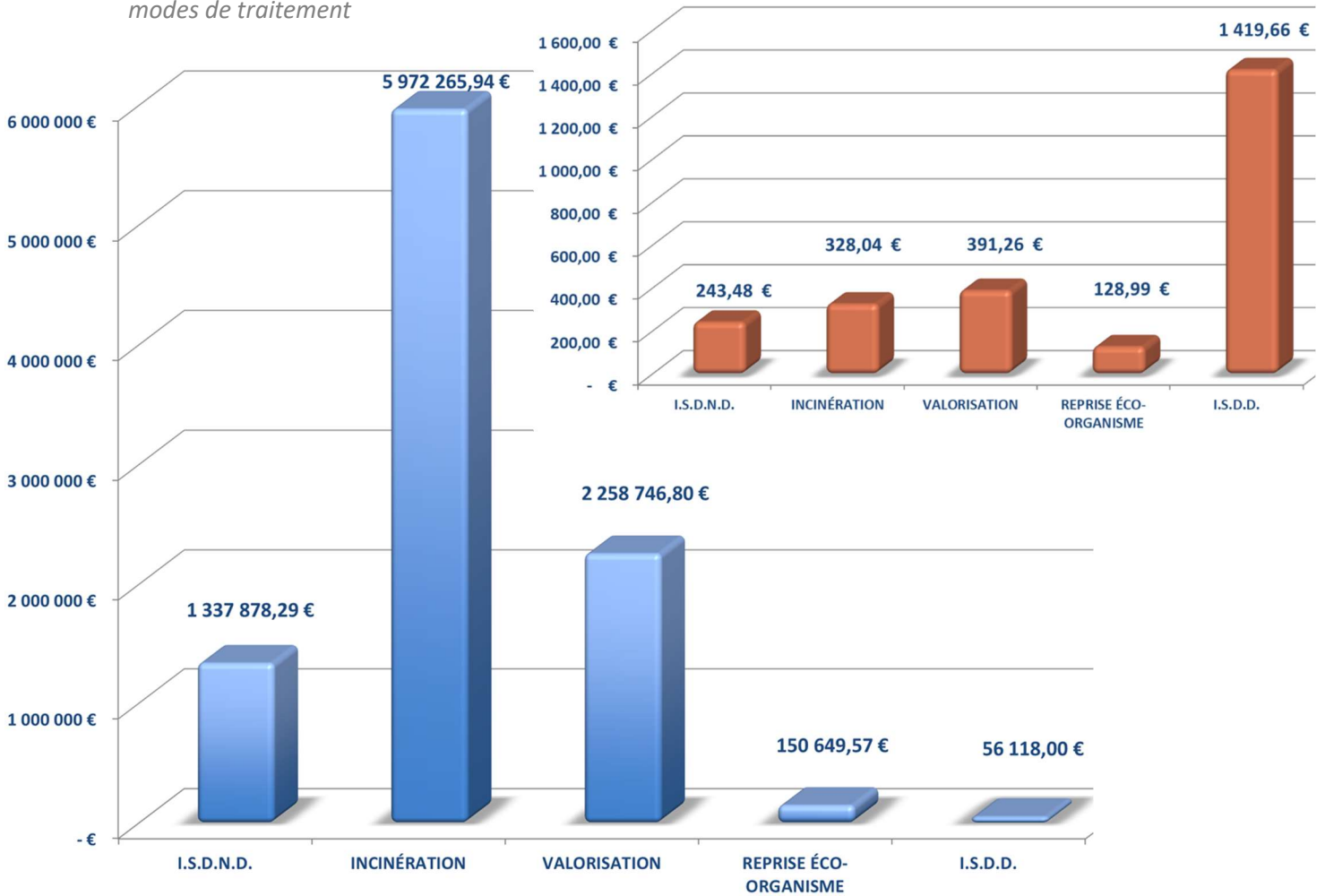


Ventilation sur les différents modes de traitement :

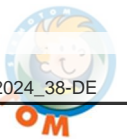
Un des intérêts de la comptabilité analytique est également de permettre d’obtenir le coût, global ou à la tonne, de chacun des modes de traitement (collectes comprises). Ces données sont présentées dans les deux graphiques suivants :

A gauche : Coût global des différents modes de traitement

A droite : Coût à la tonne des différents modes de traitement



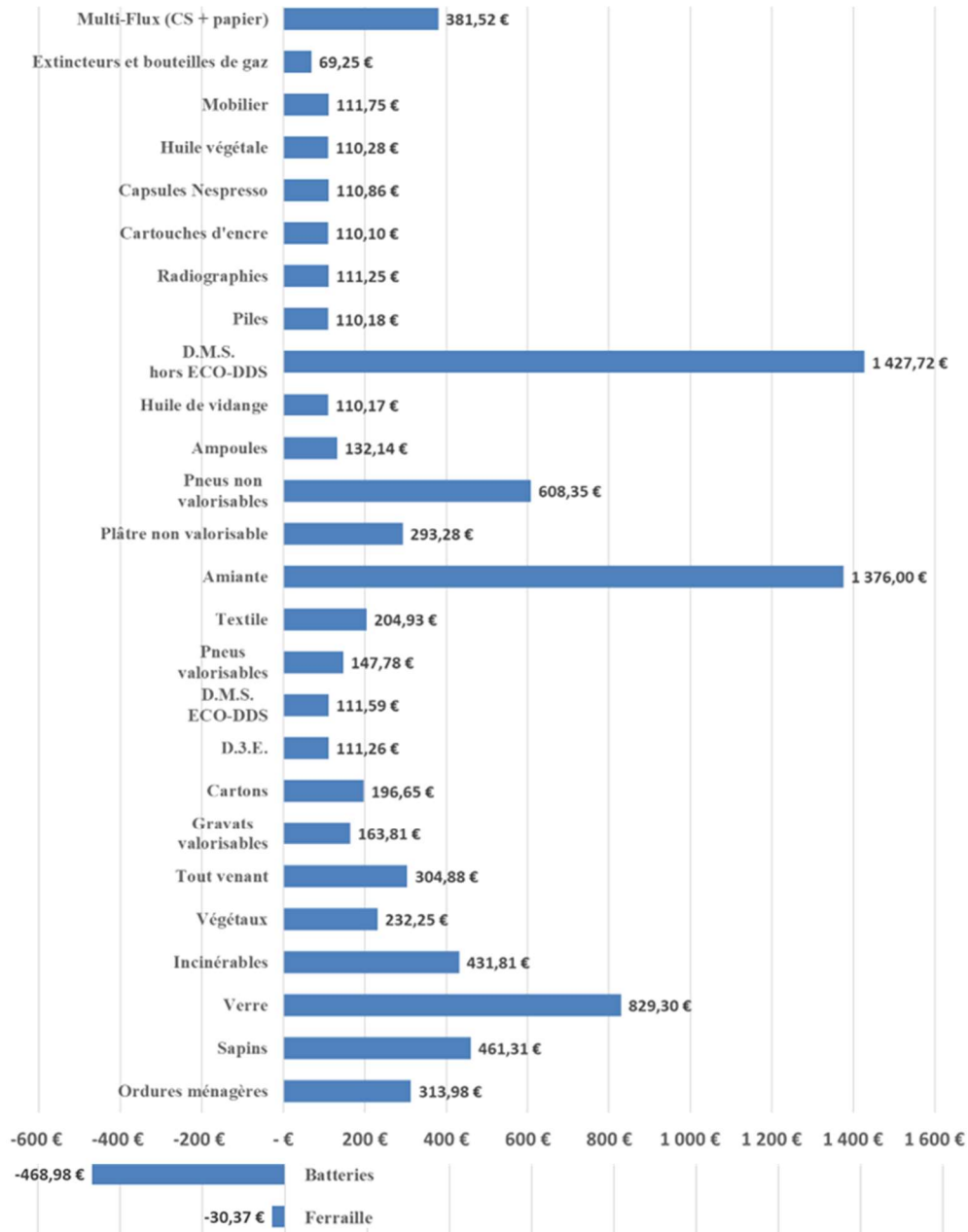
Il est intéressant de noter que l’incinération représente le poste de dépenses le plus important, ce qui s’explique du fait des tonnages d’OMR importants et des investissements liés au CVE géré par le Sytradem. Toutefois, ramenée à la tonne traitée, l’incinération n’est pas le mode de traitement le plus coûteux. L’élimination des déchets en ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) étant plus onéreuse du fait des particularités techniques associées à ce type de déchets. Il en est de même pour la valorisation qui nécessite notamment, pour les flux comme les emballages ménagers recyclables par exemple, des étapes de tri importantes et présente un coût de collecte plus élevé en raison d’un ratio poids/volume moins favorable.



Ventilation sur les différents flux de déchets :

Il est également possible de détailler les coûts à la tonne par flux tel que présentés dans le graphique ci-après.

Coût à la tonne des différents flux de déchets collectés et traités



Concernant les déchets des déchetteries, les coûts à la tonne sont logiquement inférieurs à ceux des collectes en PAP et en PAV. Plus en détails, il ressort que les flux « particuliers » tel que les déchets dangereux spécifiques (DMS hors EcoDDS) et les pneus non valorisables présentent des coûts importants du fait des spécificités liées aux modalités de collecte/traitement. A l'inverse, les flux collectés en déchetteries mais ensuite pris en charge par des éco-organismes (mobilier, DMS, D3E, pneus valorisables, ampoules, ...) présentent des coûts moins importants. A noter que les batteries et les ferrailles présentent des coûts négatifs du fait des recettes perçues attribuables directement au flux

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 077-257701748-20240621-DCS2024_38-DE



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr